

Quatrième séance, vendredi 11 octobre 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4	Divers	Communications		
2024-DEEF-28	Loi	Projet de loi pour la prévention des accidents de chantier (LPAC)	Entrée en matière	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2023-DEEF-11	Rapport	La reconversion professionnelle comme clé de la transition énergétique (rapport sur postulat 2021-GC-94)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2023-DEEF-30	Rapport	Potentiel du pompage-turbinage de la force hydraulique dans le canton de Fribourg (Rapport sur postulat 2022-GC-125)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2024-GC-83	Motion	Pour une information complète des parents sur les cours traitant de la sexualité et de la transidentité et possibilité pour les parents de dispenser les élèves de tels cours	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> David Papaux Ivan Thévoz <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonens
2013-GC-41	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Jean-Daniel Chardonnens, Laurent Dietrich, Marc Fahrni, Nicolas Galley, Luana Menoud-Baldi, Alizée Rey et Estelle Zermatten.

MM. Didier Castella, Romain Collaud, Philippe Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-4 Communications

Président du Grand Conseil. Ich möchte mich noch einmal bei Euch allen bedanken, dass Ihr am gestrigen Tag der Zweisprachigkeit so gut mitgemacht habt. Aus meiner Sicht war dies ein voller Erfolg und ich werde mich dafür einsetzen, dass dies fest ins Jahresprogramm aufgenommen werden kann. (*Applaus*)

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Loi 2024-DEEF-28

Projet de loi pour la prévention des accidents de chantier (LPAC)

Rapporteur-e: **Wicht Jean-Daniel** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle**
Rapport/message: **01.07.2024** (BGC octobre 2024, p. 3707)
Préavis de la commission: **25.09.2024** (BGC octobre 2024, p. 3736)

Entrée en matière

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Mes liens d'intérêts: après avoir travaillé dix ans dans un bureau d'ingénieurs civils, j'ai œuvré auprès d'une entreprise de construction durant dix autres années comme conducteur de travaux tout en suivant parallèlement une formation certifiée de chargé de sécurité, ce qui m'a amené à faire évoluer la prévention des accidents de chantier pour un groupe de construction de 800 collaborateurs. J'ai également été conseiller communal de trois communes, dont syndic de deux d'entre elles.

Enfin, durant 24 ans comme directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, j'ai favorisé la formation professionnelle dans le domaine de la sécurité au travail.

En introduction, j'aimerais souligner que le projet répond à la motion déposée il y a huit ans par les députés Vial et Ganioz. On peut regretter la lenteur du Conseil d'Etat à proposer un projet de loi qui, malheureusement, ne correspond pas du tout à nos attentes, à savoir prévenir les accidents de chantiers.

La grande majorité de la commission parlementaire a estimé que la loi proposée par le Conseil d'Etat était une usine à gaz et qu'elle comprenait le courroux des communes et des préfets lors de la mise en consultation du projet. Le Conseil d'Etat, permettez-moi la remarque, a refilé la patate chaude aux communes. On aurait voulu faire échouer ce projet, on n'aurait pas pu faire mieux.

Pourtant, les statistiques des accidents du travail dans la construction montrent qu'il y aurait lieu d'en faire plus pour prévenir ceux-ci. C'est la volonté que l'on pouvait attendre du Conseil d'Etat.

Même si le nombre d'accidents a baissé de 25% par rapport aux chiffres d'il y a 20 ans, dans le secteur de la construction, actuellement le nombre de cas est d'environ 180 pour 1000 postes de travail à temps plein.

La construction d'échafaudages (226 accidents pour 1000 postes), la construction en bois et la charpenterie (197 accidents pour 1000 postes), ainsi que l'aménagement, la plantation et l'entretien de jardins (186 accidents pour 1000 postes) sont les domaines les plus touchés.

Pour mémoire, dans notre canton, le 3 mars 2006, l'échafaudage de la Poste de Fribourg s'effondrait à la suite d'un coup de vent, tuant une jeune fille de 17 ans. Plus récemment, l'échafaudage d'un bâtiment à Prilly s'effondrait le 18 juillet 2024, faisant 3 morts et 8 blessés dont 4 grièvement.

La construction reste malheureusement l'une des branches provoquant le plus d'accidents professionnels dans notre pays.

Le nombre moyen d'accidents professionnels toutes branches confondues est de 61 accidents pour 1'000 travailleurs à plein temps, soit 3 fois moins que dans la construction.

Proportionnellement aux 15'000 travailleurs que compte la construction dans notre canton, on peut estimer qu'il y a plus de 2700 accidents de travail, qui cumulent de nombreux jours d'arrêt de travail et engendrent d'énormes coûts sociaux pris en charge en grande partie par l'économie, par nos PME.

À titre personnel, j'aurais souhaité une augmentation des contrôles sur les chantiers pour soutenir les entreprises, les conseiller en les aidant à améliorer la sécurité au travail. Aujourd'hui, l'inspectorat des chantiers Fribourg sillonne le canton chaque jour, pour lutter contre le travail au noir mais aussi pour vérifier certaines exigences environnementales, entre autres la gestion des eaux de chantier, le contrôle de l'équipement des machines et filtres à particules et plus encore.

Deux spécialistes de la sécurité au travail pourraient compléter les compétences des binômes déjà actifs sur notre canton tout au long de l'année, ceci à moindres coûts. Un règlement qui fixerait des exigences pour l'obligation de permis de machinistes et une augmentation des contrôles financée par le canton auraient le soutien des partenaires sociaux.

J'en viens au travail de la commission parlementaire, qui a siégé le 25 septembre dernier. La majorité de la commission s'est prononcée pour une non-entrée en matière sur ce projet de loi, cela par 6 voix contre 4 et une abstention. Dès lors, elle a décidé de ne pas analyser les articles du projet de loi. Si le Grand Conseil devait aujourd'hui ne pas suivre l'avis de la commission parlementaire, la lecture des articles serait renvoyée à une prochaine session, la commission parlementaire devrait se réunir à nouveau pour terminer son travail.

En conclusion, au nom de la majorité de la commission parlementaire, je vous invite, chères et chers Collègues, à refuser l'entrée en matière sur ce projet de loi.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. La sécurité sur les chantiers repose sur deux piliers; la prévention et les contrôles. La prévention relève de la responsabilité de chacun, mais elle est assurée prioritairement par la CFST, la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail. Cette commission fonctionne comme une centrale d'information et de coordination pour la sécurité au travail et aussi pour la protection de la santé sur le lieu de travail. C'est elle qui coordonne les mesures de prévention, les tâches des organes d'exécution et aussi l'application uniforme des prescriptions.

Diese eidgenössische Koordinationskommission für Arbeitssicherheit, wie sie auf Deutsch heisst, das ist die zentrale Information zur Koordinationsstelle für Sicherheit und Gesundheitsschutz am Arbeitsplatz. Sie koordiniert diese Präventionsmassnahmen, die Aufgabenbereiche im Vollzug und auch die einheitliche Anwendung der Vorschriften, und ihre Beschlüsse sind verbindlich.

Le deuxième pilier qui assure la sécurité sur les chantiers et aux abords est constitué par les contrôles. La surveillance de l'application des prescriptions en matière de sécurité au travail et les activités de conseil destinées aux entreprises relèvent des organes d'exécution, bien évidemment. Les cantons, par les inspections du travail, et surtout la SUVA sont chargés de conseiller mais aussi de surveiller les entreprises. En ce qui concerne les chantiers, c'est un élément important, les contrôles en matière de sécurité au travail sont du ressort exclusif de la SUVA. Dans toute la Suisse, il y a plus de 50 collaborateurs qui effectuent chaque année plus de 9'000 contrôles d'entreprises.

Dans notre région, le Grand Fribourg, 3 inspecteurs en sécurité de la SUVA sont actifs. Ils effectuent en outre des contrôles sur la base de dénonciations, cela fait environ 20% des visites. L'Inspection du travail cantonal est sollicitée uniquement en cas d'accident sur un chantier et dans un tel cas, elle se coordonne avec la police et la SUVA évidemment, pour prendre les mesures qui s'imposent et déterminer les causes de l'accident. En moyenne, l'Inspection cantonale du travail intervient 50 à 70 fois par année. Les communes, de leur côté, sont chargées de contrôler l'exécution conforme d'un chantier selon le permis de construire et enfin, un élément très important, le maître d'ouvrage est le responsable de la conduite des travaux et il ne peut se départir de sa responsabilité même s'il est contrôlé par des organismes mentionnés.

Wie die Mehrheit der Kommissionsmitglieder ist der Staatsrat überzeugt, dass die zahlreichen geltenden Bestimmungen, die in erster Linie auf die Sicherheit der Arbeitnehmenden abzielen, auch Dritte wirkungsvoll schützen. Oder anders gesagt: Wenn die Arbeitnehmenden in Sicherheit sind, dann sind es auch Drittpersonen.

Meine Damen und Herren, ich wiederhole mich, es ist hier weder möglich noch sinnvoll, den Schutz der Arbeitnehmenden durch eine kantonale Gesetzgebung auf Dritte auszuweiten, wie das von der Motion gefordert wurde - Dritte, die übrigens unter anderem durch die Werkeigentümerhaftung (OR Artikel 58 sowie auch das Strafrecht, Artikel 229) bereits durch die Bundesgesetzgebung geschützt sind.

Wichtig zu erwähnen ist auch, dass wir alle - und es hat hier einige Experten in diesem Bereich -, dass wir alle zur Sicherheit beitragen können, indem wir Baustellen melden, die uns nicht konform erscheinen und Menschenleben gefährden könnten.

Wie Sie feststellen können, ist der Bereich der Baustellensicherheit ausreichend gesetzlich geregelt und benötigt nicht noch mehr Paragraphen.

En conséquence, le Conseil d'Etat, tout comme la majorité de la commission, comme cela a été dit, vous propose de ne pas entrer en matière sur le projet de loi pour la prévention des accidents de chantier.

Un dernier mot, j'ai bien conscience, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, qu'il peut paraître inhabituel que le Conseil d'Etat revienne sur sa position, puisque je dois admettre que nos prédécesseurs nous avaient demandé d'accepter la motion initiale, mais il faut se souvenir que la situation était émotionnellement difficile, M. le Député Wicht l'a dit, après la tragédie survenue au centre-ville. Chemin faisant, nous avons toutefois constaté que nous faisons fausse route, je l'admets, et que cette loi était sans l'ombre d'un doute inutile et aussi inapplicable. Un constat que le Conseil d'Etat vous demande de faire votre aujourd'hui.

Remy-Ruffieux Annick (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je prends la parole au nom du groupe Le Centre. Mon lien d'intérêt réside dans le fait que je faisais partie de la commission qui a examiné le projet et surtout dans le fait que je suis responsable de

la sécurité dans notre entreprise active dans la construction, qui travaille sur plus de 500 chantiers par année et pour 3'000 cas de petits chantiers.

Je ne referai pas l'historique, puisque il a déjà été fait, mais je rappelle simplement qu'au mois de mai Le Centre avait déjà priorisé la forme et non le fond et avait déjà voulu classer cette loi en un rapport et ne pas faire de loi.

Aussi Le Centre réitère-t-il aujourd'hui sa position contre la réalisation de cette loi, après une nouvelle analyse et après une lecture du projet de loi.

Les arguments sont les suivants, même s'ils ont déjà été évoqués :

- > Tout est déjà écrit dans pléthore de documents. Je citerai le CO, le CP, les Ordonnances diverses, les directives CFST, la norme SIA, la norme SUVA. En plus de cela, il faut savoir que chaque chantier est encore réglementé par des contrats entre les différentes parties, qui rajoutent des couches au niveau de la prévention des accidents. Donc c'est vraiment un mille-feuilles sur lequel on doit travailler.
- > Cette loi voudrait créer une « commission consultative cantonale pour la prévention des accidents ». À quel niveau ces personnes-là auraient-elles plus de connaissances que toutes celles qui se penchent déjà sur ces questions à longueur d'année?
- > Cette loi est purement et simplement une usine à gaz. Ce qui est absolument certain qu'elle va amener, c'est de la paperasserie, des surcoûts, des retards dans les chantiers, des tensions nouvelles, de la désorganisation. Je suis sincèrement persuadée qu'elle ne diminuera pas les risques d'accidents. Prenons par exemple l'article 12, qui impose l'annonce d'une ouverture de chantier à l'organe de contrôle 10 jours avant. Rappelons que l'organe de contrôle, c'est la commune. Il faut comprendre qu'un chantier est comme un organisme vivant. Il grandit, il change, des parties s'en vont, d'autres viennent, des corps de métiers et des machines s'y succèdent avec leurs employés. Aussi, une situation qui était présente le matin n'existe plus l'après-midi. Croire qu'en faisant une annonce de chantier 10 jours avant on a réglé les problèmes de sécurité sur le chantier, c'est une hérésie, ça n'existe pas. On doit encore comprendre que le chantier évolue au niveau de la sécurité même, parce qu'à un moment donné, on doit travailler sur ce chantier et y apporter les éléments qui constituent le chantier. C'est vraiment quelque chose qui est en constante évolution, non-stop, et une annonce de ce type n'arrange rien à la sécurité.
- > Vous savez, notre entreprise était prestataire sur le chantier qui a connu cet été un dramatique accident au canton de Vaud - soit dit en passant, Vaud est l'un des deux cantons ayant légiféré en la matière. J'ai interrogé mes chefs de chantier, par chance on n'était pas présents ce jour-là. Ils sont très choqués par ce qui s'y est passé forcément, mais ils ne comprennent pas. Ils m'ont dit: «Annick, ce chantier est géré particulièrement bien au niveau de la sécurité, c'est peut-être le meilleur chantier sur lequel on a travaillé, les échafaudages sont systématiquement contrôlés, le monte-charges est utilisé seulement sur réservation et avec le « chef monte-charge »", ils ne comprennent pas. Ceci pour expliquer que même avec une sécurité qui est parfaitement gérée, avec une loi cantonale qui gère cela, ça ne peut pas résoudre malheureusement et dramatiquement toutes les possibilités d'accidents. Le risque zéro n'existe pas.

Pour résumer, les communes n'arriveront pas à gérer leur rôle d'organe de contrôle, la commission consultative ne fait pas de sens, l'obligation d'annonce ne règle en aucun cas la sécurité sur le chantier. Hormis des augmentations de coûts, de délais, de complexité, cette loi n'amènera rien, elle n'aurait pas évité l'accident dramatique de 2006 et elle n'évitera pas d'autre accident. Tout comme Le Centre, je vous demande de ne pas entrer en matière pour cette loi.

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mon lien d'intérêt: j'ai une entreprise de charpenterie. Il y a 35 ans, lorsque j'ai commencé ma formation de charpentier, la sécurité sur les chantiers était éphémère. En guise de casque, nous portions un bonnet d'hiver ou un chapeau l'été, les souliers militaires étaient à nos yeux admis comme chaussures de sécurité, les échafaudages en perche étaient conformes lorsque la hauteur de travail nous convenait et le stop-chute nous aurait encombré.

Bien heureusement, des mesures de sécurité conséquentes ont été mises en place, mais au fil des ans ces mesures sont devenues de plus en plus contraignantes, avec des contrôles pour se donner bonne conscience. C'est un peu comme les mesures écologiques, beaucoup sont là pour se donner bonne conscience, mais les conséquences sont la complication au travail et des coûts, et au final aucune amélioration. Aujourd'hui, sur le chantier, les mesures de sécurité sont déjà presque exagérées. Par contre il y a toujours des accidents lorsque la concentration fait défaut. Une mesure de sécurité qui pourrait être introduite serait l'interdiction du Natel, source de déconcentration. Un ouvrier qui enlève un plateau sur un échafaudage est un assassin. Une autre mesure serait de bannir du chantier les personnes qui mettent en danger les autres usagers. Vous le comprendrez, il est difficile de responsabiliser l'être humain.

Plus de mesures de contrôle ne vont pas améliorer la responsabilité individuelle et l'éducation. Ce n'est pas en accentuant des contrôles pour remarquer que le garde-fou est un centimètre trop haut ou trop bas que l'on va diminuer le nombre d'accidents, c'est bien cette prise de conscience de tout un chacun et sa responsabilité personnelle qu'il faut encourager.

De plus, deux accidents sur trois proviennent du sport, ce sport qui est tellement bon pour la santé (*rires*). J'étais obligé de la placer quand même. Croyez-moi, les entreprises et les ouvriers souffrent d'une sécurité et de contrôles alibis, qui les empêchent de travailler. Trop de sécurité met en danger l'ouvrier, qui ne voit plus le danger qu'il y a, car pour lui tout danger est écarté par les normes. Chacun est responsable et doit devenir responsable.

C'est pourquoi le groupe PLR/PVL au complet vous demande de refuser l'entrée en matière.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Romont, j'ai fait partie de la commission qui a traité l'objet, je suis membre du conseil de gestion de quatre solutions de branches en Suisse romande, enfin responsable d'UNIA, qui a notamment beaucoup œuvré dans ce domaine, qui était active notamment lors du dépôt de la motion.

Ce canton veut-il prévenir efficacement les accidents de chantiers, oui ou non? La majorité de droite de la commission dit non. Le PS dit fermement oui, il vous invite à entrer en matière et demande à la commission de se remettre au travail et de corriger ce qui est nécessaire, ça a été évoqué tout à l'heure.

La procédure est longue, puisque ça fera, au mois de février, 10 ans que cette motion a été déposée par nos anciens collègues Jacques Vial et Xavier Ganioz. C'est un drame qui a déclenché ce postulat. Il n'empêche, cette préoccupation est bien antérieure. Ces drames se poursuivent, les chiffres qui ont été donnés tout à l'heure sont des accidents réels et pas simplement des accidents de sport comme nous le laisse entendre M. Glasson. Cela touche des personnes, cela touche leur famille, leurs collègues et aussi les responsables et les chefs d'entreprises. Quand il y a un accident, tout le monde en subit les conséquences et en est victime.

Cette loi a pour but d'éviter tant que ce soit possible les répétitions de ce type de situation, elle a pour but de protéger également les tiers. On nous dit que c'est impossible, il faut savoir si on le veut ou si on ne le veut pas. Cela implique aussi d'impliquer des mandataires et les maîtres d'ouvrage. Malgré ce qu'on veut nous faire croire, aujourd'hui oui, le filet est complexe, il concerne les entreprises. Avant l'entreprise, on est dans un système beaucoup plus flou et avant l'entreprise, il existe des failles, notamment sur toute une série de chantiers qui sont faits par des maîtres d'ouvrage ou des personnes indépendantes. Là, les problèmes existent, pas plus tard que cette année, j'ai vu démonter du carrelage et des sols où il y avait de l'amiante, mis dans une benne où il y avait des passages 4 fois par jour d'enfants, sans aucune protection. Chantier de minime importance, chantier qui ne nécessitait pas d'autorisation, mais c'est un fait, donc potentiellement dans 30 ans il y a des ouvriers, peut-être des enfants qui subiront les conséquences de cela, voilà notre réalité. Récemment, j'ai vu un charpentier poser des couvertures sans échafaudage, sans ligne de vie, sans câble. Ils étaient sept, Monsieur Glasson, c'est la réalité. Peut-on faire quelque chose, oui ou non? Le Conseil d'Etat ne le veut pas, il charge cette loi en mettant des responsabilités aux communes, qui n'ont pas les moyens pour les assumer. En tout cas, s'il a cette volonté, j'ai eu de la peine à la lire dans ce projet de loi mais aussi dans toutes ses actions – 10 ans, je vous dis, 10 ans!

Il ne s'agit pas de faire une loi pour rien ou une loi de plus, il s'agit de combler les trous du système, il s'agit de renforcer les contrôles, il s'agit de faire en sorte que tout le monde se sente impliqué. La sécurité n'est pas une chose verticale, elle doit se partager par tout le monde. J'ai été pendant 13 ans, un peu plus, cet ouvrier-là, j'ai fait des conneries, je le sais. Je sais que j'ai dû apprendre et on doit continuer à apprendre, ceci est important.

C'est pourquoi je vous invite à suivre la proposition du PS, à savoir entrer en matière et retravailler en commission.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Je parle au nom du groupe SVP/UDC. J'ai été membre de la commission parlementaire et en raison de mon métier de menuisier entrepreneur, je me rends plusieurs fois par semaine sur des chantiers, grands et petits, et cela dans plusieurs cantons, comme M^{me} Ruffieux.

Nach den Diskussionen, die wir bereits im Frühling zu dieser Vorlage hatten, damals ging es hauptsächlich um den Umgang mit unseren parlamentarischen Instrumenten, hat sich unsere Fraktion mit Interesse mit der konkreten Gesetzesvorlage auseinandergesetzt. Und unsere Fraktion kommt zum selben Ergebnis wie die vorberatende Kommission: Dieses Gesetz ist ein Papiertiger und nicht praxistauglich.

In diesem Sinne wiederholen wir die Aussage des Staatsrates aus seiner Stellungnahme: "Es ist unnötig und überflüssig und daraus schliessend nicht anwendbar" oder auf Französisch "une usine à gaz". Denn bereits jetzt sind die Verantwortlichkeiten in Sicherheitsfragen auf Baustellen klar geregelt. Architekten und Bauführer, Unternehmer, Poliere, Monteure, Handwerker und vor allem die Bauherrschaft, der Herr Staatsrat hat es auch gesagt, haben klare Vorgaben und Verantwortungen, wie Baustellen zu organisieren sind und wie die Sicherheit gewährleistet sein muss. Noch einmal: Die Verantwortlichkeiten sind klar, Reglemente und Gesetze bestehen.

Folgende Bemerkung möchte unsere Fraktion in dieser Sache erwähnt haben: Vor allem auf Grossbaustellen herrschen meist stark durchplante Sicherheitskonzepte, welche im Grundsatz dem hier Besprochenen entsprechen. Und es sind eben die Bauherren, die diese Sicherheitsdispositive einrichten und ihrer Verantwortung entsprechend wahrnehmen. Unter anderem aus diesen Gründen haben aber ebendiese Bauherren öfters Probleme, überhaupt noch Unternehmen zu finden, die diese

Aufwände auf sich nehmen. Der gewünschte Markt wird durch diese hohen administrativen Aufwände ausgedünnt. Darunter leideen schlussendlich die Qualität und auch der Bauherr. Er bezahlt die Rechnung auf der ganzen Linie.

Weiter: Mit immer mehr Reglementen und Gesetzen erschweren wir es nicht nur den Unternehmen, sich fachlich, terminlich und vor allem auch finanziell im Markt zu behaupten, es nimmt auch immer mehr das Interesse ab, Ausbildungsplätze zur Verfügung zu stellen. Warum soll ein Unternehmen, ein Unternehmer, sich das überhaupt noch antun?

Et par ailleurs, on a aussi entendu et pas encore beaucoup discuté l'importance des partenaires sociaux. Laissons les représentants des employés et des employeurs des secteurs concernés élaborer ensemble des solutions orientées vers l'avenir dans un esprit de bonne collaboration. Cela profite à tous et garantit des emplois à long terme. Le canton remplit déjà son rôle réglementaire, il n'y a certainement pas besoin de plus d'interventionnisme.

Le groupe UDC refuse à l'unanimité d'entrer en matière sur ce projet et je vous invite à en faire de même.

Bronchi Laurent (*VEA/GB, SC*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Je n'ai pas d'intérêt particulier si ce n'est que j'ai été membre de la commission parlementaire ayant examiné ce projet de loi. J'ai de ce fait participé aux premiers travaux de la commission, qui - ne le cachons pas - se sont avérés être pour la majorité des membres essentiellement des travaux de démolition.

D'ailleurs, ce refus d'entrer en matière est étonnant au regard du long processus législatif, entamé en 2015 déjà, processus ayant demandé finalement au Conseil d'Etat de légiférer, ce qu'il fit en nous soumettant la loi qui nous intéresse aujourd'hui. Dans un tel contexte, comment peut-on tout simplement refuser d'entrer en matière? Cette non-entrée en matière a également de quoi étonner étant donné la nature de l'objet, car, même si nous ne doutons pas que de nombreuses entreprises sont exemplaires en matière de sécurité sur les chantiers, il s'agit surtout de s'attaquer à celles moins vertueuses.

Derrière chaque accident de chantier, il y a des souffrances, des conséquences dramatiques pour la victime, sa famille et ses proches, mais également pour l'entreprise et la société tout entière. Le risque zéro n'existe certes pas, mais lors d'un accident grave ou mortel n'a-t-il pas lieu de se demander ce qu'on aurait pu faire de plus ou de mieux pour éviter le drame. Et c'est précisément dans ce but que cette loi a été élaborée, notamment en demandant des contrôles plus importants. Les nombreuses entreprises respectant les règles ne devraient pas s'inquiéter de ces contrôles. La qualité de leur travail n'est pas remise en cause et s'en trouvera même valorisée, de la même façon qu'un automobiliste respectant les règles de la circulation n'a rien à craindre et devrait plutôt se réjouir que les contrôles réguliers rendent la route plus sûre et plus fluide pour tous les usagers.

Le groupe VERT-E-S et allié-e-s comprend toutefois qu'une loi n'est peut-être pas le meilleur outil pour atteindre les objectifs recherchés. C'est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil d'Etat de s'engager à proposer un règlement allant dans le sens d'une meilleure protection. Je tiens d'ailleurs à signaler que cette option avait été évoquée par M. Curty lors de la première rencontre de la commission. Si nous obtenons cette garantie, nous n'entrerons pas en matière pour la loi. En revanche si aucune garantie n'est formulée, nous voterons unanimement en faveur de la loi.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec le sujet.

Faudra-t-il attendre, Monsieur le Conseiller d'Etat, qu'un nouvel accident survienne comme à Prilly récemment, fait qui aurait très bien pu se passer dans la canton de Fribourg? Faudra-t-il attendre, Monsieur le Conseiller d'Etat, que le sang d'ouvriers coule pour que vous vous réveilliez? Faudra-t-il attendre, Monsieur le Conseiller d'Etat, que de nouvelles vies soient brisées pour que vous réagissiez? Le temps que vous avez laissé traîner ce sujet dans vos tiroirs et la proposition de cette non-entrée en matière sont tout bonnement honteux. C'est pourtant une demande répétée, qui provient des ouvriers et des ouvrières eux-mêmes, lesquels se sentent menacés. Le député Jaquier a su trouver les mots justes et vibrants, le risque d'accident sur les chantiers est quotidien et nécessite une réaction de la part de l'Etat.

À entendre le député Glasson, il ne manque que de la concentration sur les chantiers, mais les nombreuses procédures pénales suite à des accidents et la jurisprudence dans le domaine montrent clairement que les entreprises ont, dans quasiment chaque cas, une part de responsabilité. Aux prochains accidents de chantiers, Monsieur le Conseiller d'Etat, vous auriez par votre passivité et votre mollesse, une part de responsabilité. Nous, député-e-s, aurons une part de responsabilité en n'entrant pas en matière.

Chères et chers Collègues, ayons de l'indépendance d'esprit, chers député-e-s, dépassons les dires aseptisés des lobby qui ont siégé dans la commission, qui ont des intérêts économiques à ne rien faire. Prenons nos responsabilités en ayant en tête la vie d'ouvrières et d'ouvriers et si un seul accident peut être évité par le biais de cette loi, ce sera déjà une victoire.

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitgeberverbandes und aktiv tätig in den verschiedenen Kontrollorganen, die der Kanton und auch die Sozialpartner zusammen betreiben und die aktiv sind in diesem Bereich.

Ja, wir wollen aktiv vorgehen gegen Unfälle am Arbeitsplatz, das ist ein Grundprinzip der Arbeitgeber- aber auch der Arbeitnehmervertreter. Ein Gesetz ändert jedoch nichts daran und verbessert die Situation nicht. Schon heute werden durch die Berufsverbände, das Amt für Arbeitsmarkt und die Suva sehr viele Anstrengungen unternommen und auch bereits viele Kontrollen organisiert, die sehr effizient und effektiv sind.

Auch mit dem besten Gesetz oder Reglement können wir nicht alle Gefahren vermeiden, das ist eine Tatsache, und wir bedauern alle, dass diese Unfälle trotzdem passieren. Ich bin aber absolut einverstanden, dass sich fehlerhaft verhaltende Unternehmen sanktioniert werden müssen und auch die Kontrollen entsprechend organisiert werden müssen. Heute sind die Verantwortlichkeiten und Haftungsfragen klar geregelt, wie wir das auch schon in der Debatte heute gehört haben. Und es ist auch festzuhalten, dass in den zwei Kantonen, welche gesetzgeberisch tätig geworden sind, leider keine verbesserte Sicherheit erkennbar ist. Alle anderen 24 Kantone haben nicht legiferiert in diesem Bereich. In den zwei Kantonen, die legiferiert haben, sind keine statistisch verbesserten Werte bezüglich der Arbeitssicherheit feststellbar. Es ist alles eine Frage der Verhältnismässigkeit. Ich bin klar der Meinung, dass die heutige Situation genügend ist und dass keine zusätzlichen Gesetze und Reglemente nötig sind. Verfallen wir also nicht in Aktivismus, wie das teilweise gefordert wurde von Herrn Kubski und meinem Kollegen Bronchi, verfallen wir nicht in Aktivismus und legiferieren wir hier nicht an einem Ort, wo es nicht nötig ist und wo wir zusätzliche Bürokratie schaffen und nur zusätzliche Hürden für die Unternehmen aufbauen.

Ich bitte Sie, diesem Gesetzesentwurf nicht zu folgen und nicht darauf einzutreten.

Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts: je n'en ai plus directement, mais il faut savoir que j'ai commencé à l'âge de 15 ans sur les chantiers, j'ai fait toutes les filières de formation possibles pour devenir chef d'entreprise et j'ai pratiqué les chantiers pendant plus de 40 ans.

Je connais un petit peu ce qui se passe sur les chantiers et je sais comment ça va. J'aimerais quand même dire aussi qu'il n'y a pas d'accident intelligent, un accident est très, très souvent dû à une faute humaine. Là on est en train de tirer sur les entreprises.

Je reviendrai aussi sur ces propos de notre collègue député Kubski, qui sont assez dégradants et humiliants à vouloir faire reporter la responsabilité d'un accident sur le Conseil d'Etat parce que tout simplement on ne veut pas plus de contrôles. Les règles de la circulation existent, ça n'évite pas les accidents. La responsabilité personnelle de notre personnel est très importante dans la sécurité sur les chantiers, ce n'est pas toujours l'entreprise ou le chef d'entreprise. Quand on voit qu'on a notre personnel où, très souvent, on doit être derrière, on doit leur faire signer des documents, qu'on leur a donné des cours, qu'ils ont pris part à la sécurité, qu'ils doivent appliquer des règles et qu'ils ne le font pas, on n'a plus qu'un moyen à un moment donné, c'est de les licencier. Et après, on a la partie adverse qui va dire: "C'est des licenciements abusifs!"

J'aimerais dire que les entreprises et les responsables de ces entreprises sont des gens qui sont bienveillants, qui veulent garder leur personnel en forme et qui mettent les moyens pour y arriver. Les contrôles sur les chantiers existent, la SUVA en fait beaucoup, en fait régulièrement, mais ça n'évitera en aucun cas que des moutons noirs se faufilent ici, entre-deux, pour transgresser des règles. Alors comme je l'ai dit, il n'y a pas d'accident intelligent. Il faut responsabiliser le personnel et je crois qu'aujourd'hui - M. Jaquier qui parlez toujours des syndicats, des travailleurs et des travailleuses - responsabilisez aussi vos travailleurs, ce ne sont pas seulement les seuls responsables des accidents, mais très souvent c'est l'homme sur le chantier qui est responsable de l'accident et rarement la machine.

Je vous invite également à refuser cette entrée en matière.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais l'intervention du député Kubski me fait intervenir. Je pourrais citer malheureusement un lien d'intérêt avec l'objet, c'est que mon père est décédé dans un accident de chantier.

Mis à part ça, Monsieur Kubski, je trouve assez désagréable, comme l'a dit M. Morand, que vous attaquiez de telle façon le conseiller d'Etat et j'ai presque envie de vous dire: "Prenez de votre côté aussi vos responsabilités!" Hier, j'étais à la gare de Fribourg et je voyais des vélos qui passaient au feu rouge, qui passaient sur les passages piétons, les gens sont là. Alors, j'ai envie de vous dire, vous attaquez le Conseil d'Etat, vous êtes président de Pro Velo, vous dites qu'un accident est souvent un accident de trop. Dans le cadre de Pro Velo, faites une campagne pour attirer l'attention de vos conducteurs de vélos sur le respect de la circulation routière.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Je ne voudrais pas qu'on croie que cette loi s'attaque aux entreprises, ce n'est pas notre volonté. Il y a quantité d'entreprises qui s'engagent et qui font leur boulot. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit, il s'agit de boucher des trous et de toucher ceux qui sont à côté et qui utilisent les failles. On nous a dit "c'est l'homme" – non c'est un tout. La sécurité, c'est un tout, c'est aussi les risques, les charges, les fatigues, la désorganisation, c'est aussi des fois des erreurs humaines. On ne peut pas focaliser et opposer les individus aux entreprises. On nous dit que les contrôles sont suffisants, les contrôleurs sont suffisants, trois contrôleurs ce n'est pas 300%, loin s'en faut, dans le canton. Deuxièmement, l'essentiel des contrôles se font dans les entreprises pour voir si les systèmes fonctionnent, ils ne se font pas concrètement sur le chantier.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je suis syndic d'une commune. Nous avons, c'est vrai, un chantier au centre du village avec des échafaudages qui sont là depuis plus d'une année, alors on me dira qu'il y a des contrôles, mais néanmoins la commune a dû, à plusieurs reprises, écrire à la Préfecture pour s'inquiéter de ce qui se passait au niveau de ce chantier. Je pense que c'est vraiment un minimum aujourd'hui qu'on puisse avoir cette loi sur les préventions, sur la prévention des accidents de chantier, car c'est vrai qu'il y a des situations qui font quand même souçi et je ne peux que vous inviter à entrer en matière.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Vorerst: Ich glaube, auf die Intervention von Herrn Kubski werde ich gar nicht eingehen, dieses Niveau scheint mir wirklich zu tief zu sein.

Ich möchte trotzdem noch etwas festhalten: Ich glaube, es liegt uns allen am Herzen, dass es so wenig Unfälle wie möglich auf den Baustellen gibt, und ich glaube, es liegt in unser aller Verantwortung, dass wir - Sie, als gesetzgebende Behörde und wir, als Exekutivbehörde - alles dafür tun, dass es wenig oder bestenfalls keine Unfälle auf den Baustellen gibt. Leider werden wir dieses Ziel nie erreichen, die Baustelle ist ein gefährlicher Ort, und es passieren halt leider Unfälle.

Heute ist es, glaube ich, wichtig, dass wir uns folgende Frage stellen: Gibt es Gesetzeslücken, die machen, dass wir als Exekutive, als ausführendes Organ, unsere Arbeit nicht gut machen können? Es ist normal, dass wir in dem von uns gesetzten gesetzlichen Rahmen agil sein müssen, dass wir uns anpassen müssen, dass wir neue Gefahren erkennen müssen. Und wenn der Gesetzgeber seine Arbeit gut gemacht hat, dann können wir das als Exekutivbehörde tun. Ich glaube, das machen wir auch. Da bin ich auch sehr offen für sämtliche Diskussionen, für sämtliche Anregungen, wo wir auf unserem Niveau zusätzliche Massnahmen oder andere, bessere Massnahmen treffen können, damit die Anzahl der Unfälle auf den Baustellen noch verringert werden kann.

Die Frage heute ist aber: Gibt es eine Gesetzeslücke, die es verlangt, dass Sie in Ihrer Aufgabe intervenieren, damit wir diese Aufgaben noch besser machen können? Seit den siebeneinhalb Jahren, in denen ich jetzt diese Funktion bekleiden darf, hat mir niemand klar darstellen können, wo diese Gesetzeslücke existiert. Weder bei der parlamentarischen Kommission noch bei den Diskussionen, die wir hier im Grossen Rat führen, hat mir jemand konkret sagen können, diese gesetzliche Vorlage auf kantonaler oder auf Bundesebene müssten wir ändern, damit wir als Exekutivbehörde unsere Arbeit noch besser machen können. Daher bin ich nicht bereit, das jetzt vorliegende Gesetz einfach in ein Reglement umzuwandeln.

Ich bin jedoch bereit, die Diskussion mit den Akteuren weiterzuführen, und ich glaube, diese Diskussion ist im Gange. Wenn wir noch besser ausführen, wenn wir diese Gesetzesbestimmungen noch besser anwenden können, werden wir das machen. Wenn es angebracht ist, werden wir auch auf Staatsratsebene die Reglemente anpassen können. Ich glaube aber, heute, und das ist der springende Punkt, auf gesetzgeberischer Ebene, was Ihre Kompetenz ist, brauchen wir keine zusätzlichen Bestimmungen.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je pense que la majorité des personnes qui se sont exprimées ce matin ont raison. Monsieur le Conseiller d'Etat, vous avez raison quand vous dites qu'il n'y a pas de lacune au niveau réglementaire, vous avez raison quand vous dites que cette loi ne sert à rien. Par contre, vous avez senti que cette problématique me tient à coeur, après toute ma vie que j'ai passé dans la construction, j'ai aussi vu des accidents et ils sont systématiquement de trop. Alors on met la faute sur les ouvriers, bien sûr, il y a toujours une part par responsabilité auprès de ces ouvriers, on fait tous des erreurs, chacun d'entre nous, même à son domicile.

J'aimerais juste corriger deux, trois choses. Tout d'abord, c'est à mon sens un manque de contrôles. Quand on dit qu'il existe les lois au niveau de la circulation routière, oui, mais s'il n'y avait pas de contrôles, il n'y aurait pas beaucoup de gens qui respecteraient le 30 km/h dans la ville de Fribourg ou le 120 km/h sur les autoroutes, donc il faut des contrôles. Contrairement à ce que dit le député Bürdel, personnellement je ne souhaitais pas des contrôles qui se terminent sur des sanctions mais des contrôles qui se terminent par des conseils. Je dois corriger quelque chose, Monsieur le Commissaire du Gouvernement: la SUVA, quel est son rôle? J'ai eu avant la séance de la commission parlementaire des contacts étroits avec la direction de la SUVA, j'ai soumis le projet de loi, et je peux vous le dire aujourd'hui, ils m'ont dit la même chose que M. le Commissaire et que beaucoup d'entre vous ont dit: Cette loi est superflue dans la façon dont elle est faite. Par contre, la SUVA souhaiterait avoir une meilleure coordination, une meilleure collaboration au niveau cantonal avec les partenaires sociaux, avec l'Etat par rapport aux contrôles. La SUVA, comme l'a dit M. le Conseiller d'Etat, est là pour intervenir. Je discutais avec les inspecteurs de chantier, qui font les contrôles du travail au noir et qui voient des situations à risques, ils appellent la SUVA, ils n'ont pas le temps de venir. Monsieur le Commissaire, vous dites qu'il y a trois inspecteurs, vous avez raison, ils sont les trois stationnés dans leur bureau ici, à Fribourg, par contre un seul s'occupe du canton de Fribourg totalement, concernant les deux autres inspecteurs, l'un s'occupe de la Broye vaudoise et de la Broye fribourgeoise, le troisième s'occupe de la Riviera vaudoise et de Châtel-St-Denis.

En ce qui concerne les contrôles, ils ne vont sur les chantiers, comme l'a dit M. le Conseiller d'Etat, seulement s'il y a une dénonciation. S'il n'y a pas de dénonciation, ils font des analyses d'accidents d'entreprises et lorsqu'ils voient qu'une

entreprise a son nombre d'accidents qui augmente, ils s'intéressent à cette entreprise, ils ne vont pas sur le chantier, mais ils vont à l'intérieur de l'entreprise pour voir quelles mesures sont prises par l'entreprise. Ce n'est donc pas la même chose que les contrôles. De contrôles effectifs sur les chantiers, il y en a très peu.

Je vous ai donné mon lien d'intérêt d'ancien directeur de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs. On a construit de 2018 à 2020 un chantier de 25 millions. Après deux semaines de travaux, j'ai engagé un ingénieur de sécurité, parce que j'ai vu des situations à risque et que je ne voulais pas d'accidents sur le chantier. Cet ingénieur est passé régulièrement sur le chantier, toutes les deux semaines on ajoutait un point sécurité au travail dans le pv de chantier. Je peux vous dire que même pour les meilleures entreprises fribourgeoises, il y avait beaucoup de choses à corriger.

Les entreprises sont soumises au système bonus/malus - plus elles ont d'accidents, plus elles paient. Je peux vous assurer que les entreprises de construction et les entreprises que j'ai citées tout à l'heure dans les statistiques ont des taux très importants - cinq, voir six pourcents - alors qu'il est clair que si vous êtes dans un bureau vous payez beaucoup moins. Mais voilà, c'est le système bonus/malus. Si on diminue les accidents, on paiera moins cher, c'est un intérêt.

Je crois que j'ai à peu près tout dit, si ce n'est que la plupart des groupes ne veulent pas entrer en matière. Le groupe socialiste souhaite entrer en matière, le groupe VERT·E·S et allié·e·s entrera en matière à moins que vous, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, ne preniez des engagements quant à un éventuel règlement.

> Au vote, l'entrée en matière est refusée par 62 voix contre 38. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de l'entrée en matière:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 38.*

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 62.*

S'est abstenu:

Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

Rapport 2023-DEEF-11

La reconversion professionnelle comme clé de la transition énergétique (rapport sur postulat 2021-GC-94)

Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle**
Rapport/message: **20.08.2024** (*BGC octobre 2024, p. 3533*)

Discussion

Wüthrich Peter (*PLR/PVL/FDP/GLP, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet. Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Ce rapport répond au postulat de nos collègues Dorthe et Michellod. Il estime d'abord le potentiel de création d'emplois dans le canton de Fribourg à l'horizon 2050 et arrive, sur la base des données de la Confédération, à un résultat de 500 emplois. Cela démontre une vraie opportunité pour l'économie de notre canton sachant qu'actuellement, il n'y a pas assez de main d'œuvre dans le domaine de la transition énergétique. Trois ans se sont écoulés depuis le dépôt du postulat. Le programme de formation et le financement sont déjà bien entamés. Au niveau des mesures d'incitation et de la politique de soutien, plusieurs actions sont en cours. Je citerai notamment le programme Start et le programme Energie Fribourg, qui investissent 250 000 francs par année dans cette reconversion professionnelle et dans la formation continue. Certains acteurs professionnels remarquent cependant qu'une partie des formations est trop longue et/ou trop lente.

Le rapport va dans le bon sens et donne un bon aperçu des pistes qui doivent encore être développées, en se montrant pragmatique. Les statistiques fédérales nous prouvent qu'il y a encore un grand potentiel de réduction des émissions de CO₂ dans le secteur de la construction notamment. Un patron fribourgeois, formateur d'apprentis dans les branches concernées, m'a fait remarquer que l'orientation professionnelle dans les CO pourrait encore mieux valoriser et promouvoir les métiers dans le domaine. Il est clair que nous ne voulons pas d'une *Planwirtschaft* et nous sommes conscients que la promotion du métier dans le domaine est l'affaire de l'organisation du monde du travail concernée. Le rapport le relève d'ailleurs plusieurs fois.

Je tiens à remercier les auteurs de ce rapport complet et vous propose d'en prendre acte.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a lu le rapport et prend position.

Ich habe keine Interessenbindung. Besten Dank an den Staatsrat und die Verantwortlichen für diesen Bericht.

Die Verfasser des Postulats, Dorthe und Michellod, wünschten, dass sich der Staatsrat für folgende drei Punkte einsetzt:

- > Potential neuer Stellen ermitteln, damit die Ziele des kantonalen Klimaplan erreicht werden,
- > ein Ausbildungsprogramm in den Berufen der Energiewende aufstellen, damit man sich umschulen kann
- > und die Regelung der Finanzierung dieser Ausbildung, welche auf Arbeitnehmer, Arbeitgeber und Staat aufgeteilt werden soll.

Hier stellt sich eine wichtige Frage: Wie weit kann und wie weit soll der Staat in das Bildungssystem eingreifen? Es war nämlich so, dass sich die Wirtschaft, der Arbeitsmarkt und die Bildung stets erfolgreich an die neuen Bedingungen angepasst haben. Wir sind überzeugt, dass dies auch in Zukunft der Fall sein wird. Hingegen schadet es nicht, wenn der Staat die Bedürfnisse in Bezug auf den Arbeitsmarkt und die Bildung prüft und wenn nötig eine Unterstützung ins Auge fasst.

Gemäss Postulat der Nationalrätin Masshardt wurde geschätzt, dass schweizweit ein Potential von über 15'000 zusätzlichen Arbeitsplätzen da wäre. Für den Kanton Freiburg wären dies 590 neue Arbeitsplätze, die im Rahmen der Energiewende geschaffen werden könnten.

Die Finanzierung ist geregelt: Für die berufliche Grundbildung und die höhere Berufsbildung wird die Finanzierung durch Bund und Kanton gewährleistet. Die Weiterbildung hingegen ist Sache der Arbeitnehmer beziehungsweise der Arbeitgeber.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt diesen Bericht zur Kenntnis und bedankt sich dafür.

Raetz Tina (*VEA/GB, BR*). Je parle au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Mercredi, à l'issue de la séance du Grand Conseil, nous avons eu la chance, avec quelques collègues député-e-s, de participer à une rencontre organisée par le Club de la durabilité sur le site de BlueFactory. Le thème portait sur la durabilité dans la construction. Je félicite d'ailleurs le Conseil d'Etat pour son projet innovant de Smart Living Lab, qu'il porte avec l'EPFL, l'HEIA et l'Université de Fribourg. C'est vraiment un projet porteur d'avenir. Je ne peux m'empêcher de faire un lien avec le thème d'aujourd'hui. Pourquoi? Parce qu'actuellement, près de la moitié de la consommation d'énergie et environ un tiers des émissions de CO₂ sont imputables aux bâtiments. Qu'est-ce que cela signifie concrètement? Qu'il nous reste encore de nombreux efforts à accomplir pour atteindre nos objectifs 2050.

Je retiens de cette présentation que la transition énergétique nécessitera une réduction drastique de la consommation d'énergie dans les bâtiments, tout en améliorant leur isolation et leur efficacité, la mise en place d'énergies renouvelables, des approvisionnements en matériaux plus locaux, des matériaux biosourcés, peut-être le développement de la géothermie, et j'en passe. Ces grands travaux nécessiteront de la main d'œuvre et la première brique est bien la formation. D'ailleurs, un architecte nous disait mercredi que tous les étudiants dans les écoles d'architecture ont des cours très poussés sur le développement durable alors que les architectes qui exercent leur métier depuis quelques années doivent se former très rapidement sur ces nouvelles technologies, les normes et les besoins. On assiste également à l'hybridation des métiers existants, où nous avons par exemple un chef maintenance ou infrastructure qui devra commencer à faire du monitoring sur ses machines pour avoir des relevés précis sur le bilan carbone. Nous avons des apprentissages qui sont des pierres angulaires de la transition: installateur en chauffage CFC, couvreur CFC, étancheur CFC, installateur solaire, monteur solaire... On assiste malheureusement à une pénurie depuis une décennie.

Ainsi, le présent rapport souligne la nécessité des mesures incitatives et du soutien financier de la part de l'Etat dans cette formation et nous voulons insister sur ce point. Le Conseil d'Etat propose d'ailleurs de bonnes mesures dans ce rapport, qui pourraient être mises en place. Une plateforme de reconversion professionnelle en collaboration avec les agences d'intérim, une offre estivale pour les jeunes, une valorisation en primaire et en secondaire pour susciter de l'intérêt sur ces métiers. On se demandait également si les mesures évoquées dans le rapport sont prévues par le Conseil d'Etat. Nous relevons aussi que le soutien financier à la reconversion professionnelle est un élément très important pour la rendre accessible. Ainsi, la formation et la reconversion professionnelle sont plus que jamais nécessaires pour assurer la transition énergétique du canton de Fribourg.

Avec ces quelques mots, nous prenons acte de ce rapport.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Il est essentiel que le canton de Fribourg prenne à bras le corps le tournant énergétique et qu'il soit actif dans les métiers issus de la transition énergétique. Ce qui m'inquiète le plus, c'est la question de l'implication de l'Etat dans la formation continue dans les différents secteurs impliqués. Je poserai donc la question suivante au Conseil d'Etat: comment l'Etat fribourgeois entend-il s'impliquer dans une amélioration de la formation continue dans les différents domaines?

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitgeberverbands und Mitglied des Komitees Energie-FR, seit dessen Gründung.

Ich danke dem Staatsrat für die Übersicht über die vielfältigen Aktivitäten, Unterstützungsaktionen, Projekte und Zusammenarbeiten. Es wird gut aufgezeigt, welche Aktionen am Laufen sind. Ich bin absolut einverstanden mit dem im Bericht festgehaltenen Prinzip, dass der Staat nur unterstützend handeln soll und dass die Hauptverantwortung den Wirtschafts- und Berufsverbänden zukommt. Das bedeutet, dass der Anstoss zur Schaffung von neuen Aus- und Fortbildungen von der Privatwirtschaft kommen muss oder in Zusammenarbeit mit den Hochschulen erarbeitet werden soll. Ansonsten laufen wir Gefahr, dass das investierte Steuergeld falsch eingesetzt wird und Fehlanreize geschaffen werden. Dieses Prinzip funktioniert relativ gut. Ich nehme das Beispiel von Energie-FR, welches eine gut funktionierende Zusammenarbeit zwischen dem Amt für Energie, der Hochschule für Technik und Architektur, dem Freiburger Arbeitgeberverband und dem Baumeisterverband ist. In den letzten zehn Jahren haben wir auf diese Weise eine Ausbildungsplattform im Energiebereich geschaffen, die schweizweit einzigartig ist. Die Plattform Energieagenda wird demnächst sogar auf die ganze Schweiz ausgeweitet.

Entscheidend für die Erreichung der im Postulat beschriebenen Zielsetzungen ist jedoch, dass in den für die Energiewende entscheidenden Berufen genügend Fachkräfte zur Verfügung stehen. Wir können noch so gute Strategien und Szenarien erarbeiten, am Schluss braucht es genügend qualifizierte Fachkräfte, die ein Dach energieeffizient sanieren, eine Heizung richtig einstellen, Solarpanels montieren oder den Energieverbrauch der Lüftungsanlagen optimieren und regeln können. All diese Berufe haben heute Schwierigkeiten, genügend Jugendliche für eine Lehre zu motivieren oder Personen mit einer technischen Ausbildung zu einer Umschulung anzuziehen. Dabei investieren die Berufsverbände sehr hohe finanzielle Beträge und auch Personalressourcen in die Promotion der Berufe und sind sehr aktiv.

Leider haben wir heute mehrheitlich einen gesellschaftlichen Diskurs, der zwar die Energiewende als eines der wichtigsten zu erreichenden Zielsetzungen formuliert, im Gegensatz dazu aber leider den hierfür benötigten Fachkräften und Berufsgruppen nicht die nötige Anerkennung zuteil kommen lässt.

Der Freiburger Arbeitgeberverband setzt sich deshalb aktiv und konsequent für die Förderung des dualen Bildungssystem ein. Es ist die einzige Möglichkeit, gerade im Energiebereich die Zielsetzungen der Energiestrategie 2050 auch zu erreichen. Der Staat muss hier weiterhin aktiv als Förderer und wichtiger Akteur auftreten und wo nötig auch Anschubfinanzierungen und Unterstützungsbeiträge leisten, wie das eben beispielsweise im Energie-FR-Bereich sehr gut klappt.

Die Herausforderungen sind gross im Energiebereich. Wir können sie nur gemeinsam angehen und mit einer guten Strategie, die den wesentlichen Akteuren auch die notwendige Anerkennung und Bedeutung zukommen lässt. Mein Aufruf an die kantonalen Ämter, aber auch an die ganze Gesellschaft: Die Bildungsdirektion soll in den Aus- und Weiterbildungen der Lehrpersonen die Wichtigkeit der Schlüsselberufe für die Energiewende besser bekannt machen und vermehrt dafür sensibilisieren, dass der duale Bildungsweg sehr gute Beschäftigungsmöglichkeiten und Perspektiven bietet. Die Berufsverbände sollten entsprechend vermehrt auch Sensibilisierungskampagnen in den Schulen durchführen können und jeder von uns kann bei der Imageverbesserung der betroffenen Berufe seinen Beitrag leisten, indem wir den Berufen die Wertschätzung entgegenbringen und den Eltern, Jugendlichen und Lehrpersonen aufzeigen, dass sehr gute Perspektiven existieren.

Ich danke dem Staatsrat für die Zusammenarbeit in diesem Bereich und freue mich auf die weitere Zusammenarbeit.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Zuerst einmal vielen Dank dem Club...

de la durabilité d'avoir choisi cette thématique de la construction durable. Je remercie la députée Raetzo de ses félicitations pour le projet SLL, qui nous tient très à cœur. Je tiens à remercier ma collègue pour l'excellente collaboration dans ce dossier-là, tout en sachant qu'il s'agit d'un projet EPFL avec l'Université de Fribourg et l'HEIA. Vous avez pu en prendre connaissance hier.

Das Postulat der Grossräte Dorthe und Michellod befasst sich mit einem zentralen Thema. Wir werden bald auf dieses Thema zurückkommen, das Gesetz über die Berufsbildung wird in Kürze in die Vernehmlassung geschickt, und ich freue mich schon auf die Debatte hier im Grossen Rat zu diesen Gesetz.

Ce rapport sur le postulat fournit, vous l'avez dit, un certain nombre d'éléments éclairants et je dirais même rassurants sur cette thématique. Tout d'abord, on constate que le marché du travail et la formation s'adaptent aux nouvelles conditions – heureusement! – et que les formations ciblent les besoins du marché. Toutefois, l'Etat doit attentivement suivre la situation afin de pouvoir réagir à d'éventuels besoins. Cela se fait de temps à autre. Le Conseil fédéral a aussi publié, en février 2023, un rapport sur ce sujet, notamment sur les métiers concernés et le nombre de personnes nécessaires pour assurer cette transition énergétique qui nous tient à cœur.

Le groupe de travail, mis en place par le Service de la formation professionnelle, a mis en avant d'autres métiers que ceux cités dans le rapport du Conseil fédéral. Dans ce cas, les métiers ont déjà mis en place les modifications nécessaires dans leur plan de formation initial, comme cela a été dit par le député Schneuwly. Dans le cadre de la formation professionnelle initiale et supérieure, ce sont les métiers et non l'Etat qui doivent définir leurs besoins. En Suisse, cela fonctionne extrêmement bien ainsi grâce aux mises à jour régulières des ordonnances et des plans de formation. En règle générale, cela se fait tous les quatre à cinq ans. Les métiers répondent aujourd'hui aux exigences et peuvent même, dans certains cas, créer de nouvelles formations. Citons par exemple le CFC d'installateur de panneaux solaires, disponible depuis cet été. Cinquante contrats romands – c'est pas mal – ont été conclus, dont seize fribourgeois. Dans le cas des Hautes écoles, relevons l'important travail de l'HEAI qui, avec les métiers concernés, propose un nombre impressionnant de formations et de perfectionnements. Il s'agit du deuxième volet. Enfin, pour ce qui est de la formation continue à des fins professionnelles, la responsabilité primaire est dans les mains de l'employeur et de l'employé – l'Etat n'intervient ici qu'en ultime recours.

M. le Député Kubski, c'est dans ce cadre que l'Etat peut le mieux agir. Il propose par exemple les services et l'expertise de ses Hautes écoles et du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), qui participe aussi financièrement à certaines formations continues. Nous aurons l'occasion d'approfondir ce sujet dans le cadre de la discussion sur la modification de la loi sur la formation professionnelle.

En résumé, l'économie porte une part importante de la responsabilité en matière de développement et de promotion des métiers. Ce constat général vaut également pour le domaine particulier de la transition énergétique. Le rôle de l'Etat est surtout d'informer les jeunes en recherche d'apprentissages et les personnes en reconversion professionnelle des possibilités de formation dans ce domaine. Nous devons y mettre toute notre énergie.

En réponse à M. le Député Bürdel – je profite ici de remercier l'Union patronale pour la très bonne collaboration –, il est utile de rappeler que le plus difficile ce n'est pas de proposer des formations dans le domaine mais bien de trouver une main

d'œuvre disponible. Nous agissons ensemble afin de motiver les jeunes à effectuer un apprentissage. C'est, à mon avis, l'une des meilleures possibilités de débiter son activité professionnelle.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose de prendre acte du présent rapport et vous remercie de nos échanges.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport 2023-DEEF-30 Potentiel du pompage-turbinage de la force hydraulique dans le canton de Fribourg (Rapport sur postulat 2022-GC-125)

Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle**
Rapport/message: **27.08.2024 (BGC octobre 2024, p. 3550)**

Discussion

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêts: je suis membre de la Commission cantonale de l'énergie.

Le groupe socialiste a examiné avec grand intérêt le rapport qui lui a été transmis concernant le potentiel du pompage-turbinage de la force hydraulique dans le canton de Fribourg et salue l'intéressante étude qui a été remise. Pour rappel, le développement des énergies renouvelables, dont l'énergie hydraulique, ainsi que l'efficacité énergétique sont des objectifs de la stratégie énergétique 2050 en Suisse. Dans le cas présent, il s'agit d'évoquer la situation fribourgeoise du potentiel hydraulique. On constate que celui-ci a une ancienne tradition depuis le début de l'ère industrielle pour le canton de Fribourg. L'étude réalisée pour le Service de l'énergie de l'Etat de Fribourg par E-CUBE est complète, détaillée, très intéressante. Je ne veux pas y revenir. Cette étude de 90 pages contient des éléments intéressants tels que la lutte contre l'ensablement ou les enjeux de renaturation des eaux dans le canton. Ce rapport est très riche en informations, en tableaux, en données, en historique, en projections futures. Le Conseil d'Etat s'opposait au postulat 2022-GC-125. Je le regrette encore. Mais nous sommes très heureux de ce rapport et je pense que le Conseil d'Etat partage cet avis aujourd'hui.

Ce rapport confirme que le potentiel du turbinage dans le canton de Fribourg est très limité, un élément que le Conseil d'Etat avait évoqué. Cependant, 30 projets peuvent être développés dans le futur. Ils sont bien détaillés. On n'en avait pas forcément connaissance. Nous allons pouvoir les suivre. Leur développement est fixé à 2035. Il y a également un grand enjeu: le projet de turbinage entre les lacs de Morat et de Schiffenen. On nous dit ici que ce projet, dont nous parlons depuis longtemps, doit démarrer avant 2030. Nous sommes bientôt en 2025. Les questions qui se posent, M. le Conseiller d'Etat, sont les suivantes: comment l'Etat va-t-il suivre ces projets? Comment allons-nous recevoir des informations à ce sujet? Se pose également la question de ce projet de turbinage entre les lacs de Morat et de Schiffenen, important pour le canton de Fribourg même s'il n'a pas été priorisé au sein des projets nationaux. Allons-nous obtenir des subventions fédérales? On évoque la réalisation d'une étude de faisabilité et après d'un projet qui a été étudié mais qui ne va pas se faire... Ce projet est un peu flou, je dois l'avouer. Pouvez-vous donc nous en dire un peu plus à ce sujet? Comment voyez-vous son développement et son démarrage puisque nous parlons de 2030?

Au nom du groupe socialiste, je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport et cette étude.

Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet et je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Celui-ci a étudié et pris acte, avec beaucoup d'intérêt, de ce rapport sur le potentiel pompage-turbinage de la force hydraulique dans le canton de Fribourg. Ce rapport est un régal car il apporte bon nombre d'informations. Il va au-delà du pompage-turbinage dans notre canton. Il rapporte des éléments que, pour une grande partie, je ne connaissais pas et qui montrent un peu l'envergure et l'assiette dont nous disposons au niveau du potentiel énergétique du canton.

Le canton de Fribourg a été l'un des pionniers il y a très longtemps, Ce rapport de 87 pages traite du potentiel de nouveaux aménagements. Nous avons ici le projet du SCHEM, le seul projet à sortir vu sa rentabilité et un coût du kilowattheure et du kilowatt pas trop importants. On a également traité du potentiel du pompage-turbinage. On y apprend que nous avons trois variantes:

1. On reprend l'eau du lac de la Gruyère pour la mettre dans le lac de Châtel-sur-Montsalvens, ce qui engendrerait des coûts au niveau de l'énergie et des coûts d'infrastructure très importants. La différence de niveau de ces deux lacs est assez faible: 100 à 120 mètres. Notre région n'est pas aussi montagnaise que le Valais par exemple où ils ont des chutes d'eau

de 2000 mètres au lieu de 100 mètres chez nous, donc vingt fois plus de potentiel au niveau de la quantité d'énergie. Notre région n'est peut-être pas adaptée à ces pompages-turbinages.

2. Le rehaussement des barrages: il est intéressant de voir ce qui serait noyé ou fait si on rehaussait le lac de la Gruyère. Nous aurions des maigres bénéfiques au niveau de la quantité du kilowattheure et surtout des kilowattheures très chers. L'augmentation de l'efficacité, un élément important, est également relativement faible. On ne peut pas en retirer grand-chose.
3. La lutte contre l'ensablement nous apprend beaucoup, mais surtout son coût et le potentiel qui en ressort par rapport au coût du kilowattheure. L'ensablement est inévitable dans les cours d'eau où l'on fait des retenues. Les enjeux vers la renaturation des eaux n'apportent pas beaucoup. L'impact des débits de concession sur la biodiversité est inévitable mais les débits de concession nous apportent aussi ce qu'on doit apporter à la nature. Toutefois, on ne peut pas les augmenter car on perdrait en efficacité.

Notre groupe prend acte avec satisfaction de ce rapport. On se rend compte qu'on n'a pas le potentiel qu'il faudrait. J'aimerais savoir quelles sont les mesures à prendre ou ce qu'on doit faire pour que le projet du SCHEM puisse avancer. J'aimerais surtout connaître son coût au niveau du kilowatt de pointe, puis du kilowattheure – kilowattheure que nous pourrions produire chez nous, à la place de l'importer du Valais par exemple.

Kehl Roland (VEA/GB, SE). Ich habe keine Interessenbindungen und spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis.

Wir danken dem Staatsrat für diesen Bericht. Viel Erfreuliches steht aus unserer Sicht darin. Ich habe diesen Bericht sehr ähnlich gelesen wie meine Kollegen Bonny oder Morand. Das Interessante war gar nicht so sehr die Beantwortung der Frage, welches Potential Pumpspeicherkraftwerke oder die Erhöhung von Staumauern haben, sondern ich habe sehr viel gelernt über das Projekt SCHEM. Der Kanton plant also einen beachtlichen Ausbau der Wasserkraft in naher Zukunft. Er setzt sich zum Ziel, bis zum Jahr 2035 800 GWh Strom pro Jahr aus der Wasserkraft zu produzieren, das ist eine Aufstockung um fast 200 GWh.

Wie ist das zu erreichen? Hier ist der Bericht ganz klar: Diese Aufstockung ist nicht mit Pumpspeicherkraftwerken und auch nicht mit einer Erhöhung von bestehenden Staumauern zu erreichen.

Deshalb konzentriert sich der Kanton auf das Projekt SCHEM, also die unterirdische Ableitung von Wasser aus dem Schiffenensee in den Murtensee. Das Gefälle zwischen den beiden Seen ermöglicht eine Produktion von 158 GWh Strom pro Jahr, wovon aber 55 dem Kanton Bern zu Verfügung gestellt werden müssten, weil weniger Wasser in der Sarine verbleibt. Es bliebe aber trotzdem genug Strom für 25'000 Einfamilienhäuser. Wirklich ein sehr visionäres Projekt, das der Kanton da verfolgt.

Es gibt zwei Triebkräfte hinter diesem visionären Infrastrukturprojekt:

Erstens ist der Kanton aufgrund des schweizerischen Energiegesetzes verpflichtet, die Stromproduktion aus erneuerbaren Energien deutlich zu erhöhen.

Zweitens verstösst das bestehende Kraftwerk Schiffenen gegen Auflagen des schweizerischen Gewässerschutzgesetzes. Der unregelmässige Betrieb eines Wasserkraftwerks führt zu kurzfristigen künstlichen Änderungen des Wasserabflusses. Diese Änderungen beeinträchtigen Tiere und Pflanzen sowie deren Lebensräume wesentlich. Der Bund verpflichtet die Inhaber von Wasserkraftwerken deshalb dazu, diese Pegelschwankungen bei bestehenden Anlagen zu vermindern oder zu beseitigen. Dafür wird der Kanton vom Bund entschädigt, aber die Arbeiten müssen vor 2030 in Angriff genommen werden.

Aus diesen zwei Gründen wird der Kanton Freiburg in nächster Zukunft das Projekt SCHEM intensiv weiterverfolgen. Die Eingriffe in natürliche Lebensräume werden enorm sein, aber auch Kulturland und Siedlungsgebiete werden über die Bauphase hinaus betroffen sein.

Trotzdem begrüßen wir dieses Projekt aus einer ökologischen Gesamtsicht heraus. Der Ausbau der erneuerbaren Energien ist unvermeidlich, um die Klimaerhitzung zu verlangsamen.

Das Projekt soll schon bald öffentlich aufgelegt werden. Das Grüne Bündnis begrüsst die geplante Umweltverträglichkeitsprüfung, teilt aber auch die Einschätzung des Berichts, dass im Bereich der Umwelt noch einige Fragen offen sind, zum Beispiel: Welchen Einfluss hat die Zuführung von einer so grossen Menge kalten Flusswassers in den Murtensee? Wie löst man das Problem, dass das eingeleitete Wasser auch im Neuenburger-, Murten- und Bielersee zu schnell ändernden Pegelständen führen würde? Was tun gegen die drohende Vertrocknung des Restwassers der Saane?

Wir hoffen, dass der Staatsrat gerade auch unter Zeitdruck die Umweltaspekte von SCHEM stark genug gewichtet, auch, um im gegebenen Moment mit einem mehrheitsfähigen Projekt vor das Stimmvolk treten zu können.

Mit diesen Ausführungen nehmen wir diesen Bericht zur Kenntnis.

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts direct avec ce rapport. Néanmoins, nous avons, sur notre commune, un bout du barrage et un bout du lac de Montsalvens.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport et salue les efforts déployés pour assurer la transition énergétique dans notre canton. Le projet qui ressort clairement de ce rapport est le projet du SCHEM. On s'en félicite. Il s'agit d'un projet ambitieux. Mais ne devrait-il pas être plus ambitieux? Nous comprenons, en lisant le rapport, que le projet aura des connexions futures qui peuvent être reprises. Dès lors, dès le moment où nous investissons dans ce projet, ne devrions-nous pas aller au bout des connexions possibles et rendre ce projet plus ambitieux encore?

Le rehaussement des barrages n'a pas été retenu dans ce rapport, même s'il est évoqué. Je tiens quand même à signaler que nous nous trouvons dans des barrages de basse altitude, contrairement à ceux du Valais ou des Grisons. En tant qu'agriculteur, je me dois de défendre ma profession. L'impact du rehaussement des barrages sur les terres agricoles est important. Il faut y faire attention. Je crois que l'agriculture a déjà beaucoup subi à cause de la construction. Cela serait dommage qu'elle souffre à nouveau de toutes ces constructions pour l'énergie. Nous devons prendre au sérieux cet élément.

On a pu lire dans le rapport que le désensablement n'aurait pas un effet aussi important sur l'énergie que l'on peut penser. J'ai un peu de mal avec ce constat. Je me rends bien compte de la profondeur du lac de Montsalvens pour y pêcher depuis longtemps. Lorsque je le vois à moitié plein, je pense que le désensablement doit être pris plus au sérieux. On doit redonner le volume initial à ces lacs avant d'imaginer rehausser les barrages. Je ne sais si c'est le côté de la faune et de la flore aquatique qui freine ce processus. Ces matériaux sont relativement nobles. Les sables dans ces lacs sont beaux. Ne pourrions-nous pas creuser la piste de la réutilisation de ce sable dans la construction par exemple?

Le groupe de l'Union démocratique du centre remercie le Conseil d'Etat de ce rapport. Nous en prenons acte tout en espérant que certaines de nos remarques seront intégrées lors des prochaines discussions.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Gestern bin ich gar nicht zu Wort gekommen, um die Zweisprachigkeit unseres Kantons leben zu lassen. Darum werde ich heute in unserer Partnersprache sprechen. Das war ein Supervorschlag von Ihnen, sehr geehrter Herr Präsident.

Ich spreche auch im Namen der Fraktion Die Mitte sowie als Ko-Postulant. Angesichts des Berichts und der Voten meiner Vorredner bin ich sehr überzeugt von diesem Postulat.

Was wollten wir? Wir wollten einmal eine Studie erhalten über die Wasserkraftmöglichkeiten in unserem Kanton, denn das bleibt nach wie vor - gleich nach der nicht konsumierten Energie - die beste Energie, die wir bei uns produzieren können. Wir wollten wissen, wie das ganze in unserem Kanton steht. Wir wollten wissen, ob die Erhöhung von Staumauern eine Möglichkeit darstellt oder nicht. Wir wollten wissen, ob die Versandung ein Thema ist oder nicht und auch das Pumpspeicherpotential kennenlernen.

Ich muss ehrlich sagen, ich war voll überzeugt, wir hätten eine riesige Marge in Bezug auf Pumpspeicherwerke. Ich dachte, dass zwischen dem Greyerzersee und dem Lac de Monsalvens sicher Potential dafür bestünde. Ich muss heute anerkennen, dass dies falsch war. Wir waren schon etwas geduscht, aber der Bericht ist von hoher Qualität, und man muss das akzeptieren.

Unser Kanton ist so stark zersiedelt, dass eine Erhöhung von Staumauern eigentlich heutzutage fast nicht möglich ist. In Bezug auf die Versandung sagt der Bericht, dass zwei Seen versandet sind, wovon der Perolles-See hinter der Mageraustaumauer. Ich frage mich ob, wenn man den Sand entnehmen würde, dies aus der Sicht des Naturschutzes eine gute Sache wäre. Ich bin da nicht ganz überzeugt. Der zweite See ist der Lac de Rossinière im Intyamon, einem Gebiet, das eine solche Intervention eigentlich erlauben würde.

Wie gesagt, das Potential ist sehr mager, aber es hat mich sehr gefreut, dass alle, die das Wort erfriffen haben, auf das Projekt SCHEM eingegangen sind. Hier geht es nicht um ein Pumpspeicherwerk - das Wasser würde dort nur in eine Richtung fließen - sondern um ein Umleitungskraftwerk. Man würde einen Tunnel zwischen Schiffenen und Murten bauen mit einem Kraftwerk in Courgevaux. Ich finde, das ist ein Superprojekt. Es ist nicht gerade günstig, im Bericht ist von 330 Millionen die Rede. Ich denke, jede Generation hat Dinge erschaffen. In den letzten Jahrzehnten war da die Poya-Brücke, vorher die Umfahrung von Bulle, zuvor die Universität, der Bahnhof, die Bahn, die Autobahn, usw.. Man sollte nun ein Zeichen setzen und in diese Richtung gehen für dieses Projekt zwischen Schiffenen und Murten. Man würde damit unser Wasserkraftpotential um ein Viertel erhöhen, das wurde schon gesagt. Momentan produziert man 600 GWh, mit dem neuen Projekt wären eine Erhöhung um 25 % und die Produktion von Strom für ungefähr 25'000 Haushalte denkbar. Ich denke, SCHEM stellt somit das wichtigste Projekt im Schweizer Flachland dar.

Der Bericht scheint mir wirklich gut. Ich möchte, genau wie die Vorredner Bonny und Morand dies gesagt haben, gern von Ihnen wissen, Herr Staatsrat - Sie sind positiv - wie sehen Sie die Zukunft dieses Projekts? Ich merke, dass alle einverstanden sind, dass etwas dafür zu tun ist, dass es zwischen Schiffenen und Murten in diese Richtung geht. Das ist viel Geld, aber es handelt sich um gut investiertes Geld. Es geht um erneuerbare Energie, ein Superbeispiel. Mehrfach zitiert

wurde allerdings das Jahr 2030. Bis 2030 müssten die Arbeiten begonnen haben, damit wir Subventionen aus Bern erhalten können. Das scheint mir enorm kurz. Ausserdem würde ich gerne wissen, wie hoch die Subventionen sind und was der Staatsrat unternehmen will, damit es vorwärts geht. Man sieht die Probleme mit der Windkraft und mit der Kernenergie... [Redezeit abgelaufen.]

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Vielen Dank für die positiven Rückmeldungen. Ich muss ich Ihnen gestehen, ich habe meinerseits auch viel gelernt bei der Lektüre dieses Berichts. Wir wissen es, die Nutzung der Wasserkraft in unserem Land ist bestens etabliert und leider, kann man fast sagen, ist das Potential aktuell weitgehend ausgeschöpft.

Sie wissen vielleicht auch, dass wir in der Schweiz mit Laufwasserkraftwerken oder auch Speicherkraftwerken etwa 50 Prozent des Stromverbrauchs decken können.

Dans la grande majorité des cas, ces ouvrages procèdent au turbinage de l'eau, donc *one way*. Dans le cas du pompage-turbinage, l'eau est d'abord remontée par pompage d'un bassin d'accumulation inférieur vers un bassin supérieur. Du fait de cette opération, l'ouvrage de pompage-turbinage consomme en réalité plus d'énergie qu'il n'en produit. La balance énergétique d'une telle installation est en règle générale négative, sauf si le bassin supérieur est alimenté par des apports naturels mais, et cela est un point important, il permet de répondre à la demande du marché, c'est une question de stockage, ou d'équilibrer le réseau national électrique lorsque cela s'impose.

Beim Bau eines Pumpspeicherkraftwerks sind deshalb besondere Kriterien zu beachten, die im Kanton Freiburg leider nicht erfüllt sind: die Distanz zwischen dem Ober- und dem Unterbecken, auch die verfügbare Wassermenge spielt eine Rolle, die Stauspiegelschwankungen und natürlich auch der Standort des Kraftwerkes.

Il faut également relever que pour couvrir le besoin en électricité, en particulier l'hiver, la Suisse ne manque pas de puissance, mais d'énergie, ce qu'un ouvrage de pompage-turbinage ne peut offrir. Concernant le canton de Fribourg, pratiquement tout le potentiel du turbinage est valorisé depuis des décennies. Dans ce contexte, je tiens à remercier nos prédécesseurs pour les investissements consentis et les concessions réalisées à l'époque. Il semblerait qu'à l'époque, les débats au Grand Conseil avaient été particulièrement nourris lorsqu'il a fallu décider de noyer, il faut le dire, une partie de la Gruyère en créant le barrage de Rossens. Aujourd'hui, qui demanderait d'assécher le lac de la Gruyère? En tous cas pas le responsable du tourisme.

Nous avons souvent évoqué le projet SCHEM. J'ai le plaisir de vous donner un état de sa situation. Le projet est né en 2016 déjà. L'Etat a signifié à Groupe E qu'il avait l'obligation d'assainir l'ouvrage hydro-électrique de Schiffenen en ce qui concerne les éclusés, le régime de charriage et aussi la migration des poissons. Par la suite, Groupe E a élaboré trois variantes d'assainissement. Il les a étudiées selon une demande de l'Office fédéral de l'environnement, a complété les études – beaucoup d'études avaient déjà été commandées – selon une demande supplémentaire et l'ensemble des parties prenantes qui ont été associées au projet. En avril 2023, il a soumis ses variantes à l'Etat de Fribourg pour examen. Après examen et consultation des cantons, des milieux et services intéressés, l'Etat a porté son choix sur la variante SCHEM. On souhaite donc le réaliser. C'est la variante choisie. Il a rédigé un préavis de synthèse qui a été soumis à l'Office fédéral de l'environnement pour examen préalable le 28 mars 2024. La bonne nouvelle de ce jour, si elle n'est pas encore connue: l'OFEV s'est finalement déterminé, par lettre du 5 septembre 2024, en faveur de la variante SCHEM, moyennant certaines mesures complémentaires. Cela avance gentiment. C'est maintenant à Groupe E d'élaborer un avant-projet, qui fera l'objet d'un examen préalable. En parallèle, une étude d'impact sur l'environnement sera élaborée, tout comme un projet de plan d'affectation cantonal – nous n'en avons pas beaucoup dans ce canton mais cela sera une obligation – et un projet de concession pour l'exploitation de la force hydraulique. Tout cela sera développé et soumis à un examen préalable avec toujours la même date butoir concernant le début des travaux, fixé à la fin 2030 au plus tard – vous l'avez relevé M. le Député Dafflon. Cela dit, beaucoup de discussions ont lieu, notamment avec le canton de Berne, qui subira quelques conséquences. D'un autre côté, le Conseil d'Etat a aussi mis en place un comité de pilotage qui suivra cela.

Pour conclure, le Conseil d'Etat estime que toutes les capacités de valoriser le potentiel hydraulique ont été largement étudiées dans le canton et même déjà bien concrétisées, à l'exception du projet susmentionné. Une étude supplémentaire sur la possibilité de pompage-turbinage ou sur un possible rehaussement des barrages ne serait donc pas opportune. Par conséquent, le Conseil d'Etat vous propose de prendre acte de ce rapport en vous remerciant pour vos prises de parole.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Motion 2024-GC-83**Pour une information complète des parents sur les cours traitant de la sexualité et de la transidentité et possibilité pour les parents de dispenser les élèves de tels cours**

Auteur-s:	Papaux David (<i>UDC/SVP, FV</i>) Thévoz Ivan (<i>UDC/SVP, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Dépôt:	25.03.2024 (<i>BGC mai 2024, p. 1841</i>)
Développement:	25.03.2024 (<i>BGC mai 2024, p. 1841</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	27.08.2024 (<i>BGC octobre 2024, p. 3931</i>)

Prise en considération

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). Mon lien d'intérêts: je suis coauteur de cette motion, mandatée par plusieurs parents et enseignants afin d'alerter les politiques et les citoyens de ce canton sur des situations préoccupantes observées dans certaines classes de nos écoles.

Premièrement, au niveau formel, on nous a reproché le fait que notre motion est rédigée telle une question. C'est faux. On y apporte des affirmations et des situations vécues.

Deuxièmement, nous souhaitons rassurer quiconque se trouvant dans cette salle: l'objectif des motionnaires n'est aucunement de supprimer les cours d'éducation sexuelle dans nos écoles. Bien au contraire! Il est essentiel de reconnaître que la prévention des abus sur mineurs doit commencer dès le plus jeune âge. De plus, il paraît évident que l'école fribourgeoise a un devoir de promouvoir la santé sexuelle, afin d'enseigner une image positive de la sexualité, par opposition aux images déformées véhiculées dans les médias et sur internet. Dans une société sexualisée à outrance, il est bon de rappeler à notre jeunesse ce qu'est une sexualité épanouie, saine et joyeuse, ainsi que les fondements qui en découlent.

Oui, dans ce canton, il y a des parents et enseignants qui se soucient de ce qui est présenté lors des cours d'éducation sexuelle et qui nous ont fait part des réactions de leurs enfants, déboussolés, suite à ces cours qui parasitent la conscience de leurs enfants. Oui, je sais que certains vont me répondre ceci: "Les enfants sont dès leur très jeune âge confrontés à des images inappropriées et c'est le devoir de l'école d'informer." Certes, cela est correct. Cependant, il n'est pas acceptable qu'on nous signale que des intervenants demandent, droit dans les yeux, à des enfants dès 6 ans: "Êtes-vous vraiment sûrs que vous êtes des garçons ou des filles?"

Lors de séances d'information, des parents ont été stupéfaits de découvrir que la théorie du genre et la transidentité étaient intégrées au programme dès la 2H. Un parent a posé une question sans équivoque sur ce sujet, lors d'une soirée d'information, et la réponse fut: "Nous allons déconstruire les stéréotypes", selon les propres termes de l'animatrice. Il est évident qu'expliquer aux enfants qu'il est possible qu'une femme porte une barbe ou qu'un homme ait une vulve ne relève tout simplement pas de la science et ne vise en aucun cas la protection des enfants. Tout comme il est non scientifique et absurde de dire qu'un coq puisse par magie pondre des œufs, tout en caquetant telle une poule.

Autre exemple, un parent nous a transmis cette info par message: "Chez nous, à Misery, l'animatrice a déclaré qu'il n'y avait pas de supports de cours, que tous les cours d'éducation sexuelle dans le canton suivaient la même ligne directrice et que l'idéologie du genre n'était pas abordée, alors que, dans le village d'à côté, l'animatrice dit qu'il y a un support de cours et un plan, mais qu'il n'est pas disponible pour les parents. Puis, celle-ci a dit clairement qu'elle va aborder les thèmes LGBTQ et l'idéologie du genre. Dans un autre village, on dit aux enfants qu'une femme peut avoir un pénis et un homme un vagin."

Au vu des divers signalements de parents, il est légitime que nous nous interrogeons sur ces cours d'éducation sexuelle et que nous demandions un droit de regard avisé des parents sur ce sujet sensible touchant l'intimité et la conscience des enfants.

Et que dire des ateliers de prévention qui ne sont ni plus ni moins qu'un cours promotionnel! Même un enseignant de CO ayant transmis ce fameux atelier à ses élèves nous a alertés, en nous disant son malaise face à ces idéologies. Et que dire de cet élève n'ayant pas eu le choix de participer à ce cours, sous peine de sanctions de la part du directeur du CO concerné?

Excusez-moi, mais il me semble que quelque chose cloche. Un tel enseignement, quand il est inadéquat, est tel un tsunami, invisible dans les profondeurs de l'océan, mais dévastant par la suite tout sur son passage, ne laissant que douleur et désolation. Je me réfère au reportage de *Temps présent* traitant des conséquences d'un changement de sexe regretté.

C'est pourquoi, soucieux de la protection de nos enfants et de leur innocence, nous réitérons nos demandes afin que les parents puissent simplement et librement obtenir des informations complètes – et je dis bien complètes – sur les cours traitant de la

sexualité et de la transidentité et qu'il y ait une possibilité pour les parents de dispenser les élèves de tels cours, principalement celui de ces ateliers idéologiques dans les CO. Ce que nous demandons est aussi simple que cela.

Raetzo Tina (*VEA/GB, BR*). Je parle au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur deux aspects particuliers du message.

Nous sommes face à une motion qui demande que les parents puissent dispenser leurs enfants de l'éducation sexuelle en primaire et en secondaire. Mais, comme on peut le lire dans la réponse du Conseil d'Etat cela est déjà possible actuellement, ce que le groupe VERT·E·S et allié·e·s trouve justement problématique. Pourquoi? Une réalité aujourd'hui, c'est que c'est d'abord un sujet de santé publique. Ces dix dernières années, on a une recrudescence de différentes maladies sexuellement transmissibles (MST) en Europe et en Suisse. Les professionnels sont alarmés par le très faible niveau de connaissance des jeunes de 20 ans sur ces sujets et évoquent un urgent besoin de sensibiliser. Et, justement, l'éducation sexuelle doit endosser ce rôle.

Elle offre aussi un cadre sécurisé pour que les jeunes puissent poser des questions. Aujourd'hui, parler de ces sujets-là, c'est encore tabou dans certaines familles. Et souvent, les élèves arrivent avec beaucoup de questions à ces cours. Il faut parler ouvertement de ce sujet. Le fait d'autoriser des dispenses, de rendre un sujet tabou ou secret, ça n'apporte aucune protection à l'élève, d'autant plus qu'il parlera de ce sujet un jour ou l'autre.

Comme vous l'avez dit, M. Thévoz, les enfants sont exposés de plus en plus jeunes aux contenus pornographiques, aux contenus sexualisés sur les réseaux et ils ne font pas forcément la différence entre ce qu'ils voient et la réalité. Donc, l'éducation sexuelle doit aussi servir à ça. Et, finalement, vous l'avez dit aussi, elle permet une protection des jeunes. Prenons le cas d'un enfant qui est victime d'inceste – on parle d'un enfant sur dix dans les statistiques en Suisse! Et un enfant qui grandit dans ce terrible cadre, il ne peut pas savoir si ce qu'il vit est normal. Et c'est justement dans les cours d'éducation sexuelle, dès le plus jeune âge, qu'on va parler de consentement, de limites du corps, de ce qu'on a le droit de faire ou non. Et on a beaucoup de témoignages d'enfants qui ont vécu ces atrocités qui disent s'être rendu compte à l'école, en parlant de ces sujets-là, que leur situation n'était pas normale. Et ce sont justement ces enfants qui doivent aller à ces cours dès le plus jeune âge.

Donc, pour ces raisons, et parce que l'éducation sexuelle est encadrée aujourd'hui par le Service du médecin cantonal, tous les enfants, sans exception, doivent suivre ce cours et sans dispense.

Maintenant, je vais parler, justement, des ateliers de prévention contre les discriminations liées aux orientations affectives et sexuelles et aux identités de genre. J'en parle dans un second temps, parce que, selon moi, ça n'a rien à voir avec l'éducation sexuelle et il ne faut pas les mélanger.

Cette semaine au Grand Conseil, on a parlé des thématiques du harcèlement, mercredi déjà, puis hier sur un rapport. Qu'est-ce que cela signifie? Eh bien cela signifie que c'est une problématique qui est malheureusement très actuelle aujourd'hui. Les harcèlements sont de plus en plus présents dans nos écoles. C'est la réalité des choses. Et le rapport, hier, soulignait justement l'importance d'une mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation. Et je trouve que ce cours, cet atelier qu'on donne au CO, c'est justement une de ces mesures. Donc, le fait de dispenser son enfant de ce cours signifie quoi, concrètement? Cela signifie qu'un adulte, un parent ou un enfant ne veut pas être sensibilisé à la discrimination. Je pense que le message, là, est vraiment mauvais. Mesdames et Messieurs, comme nous l'avons dit plusieurs fois dans ce Grand Conseil lors de ces dernières sessions, chaque être mérite le respect, peu importe son orientation sexuelle ou de genre. Il s'agit de droits humains fondamentaux. Chaque élève, sans exception, doit être sensibilisé à ce sujet.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, pour éviter des dispenses abusives et pour éviter de transmettre un mauvais message à nos jeunes et aux parents également, je vous demande de refuser cette motion.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare mon lien d'intérêts: je suis enseignante au CO d'Estavayer, titulaire d'une classe de 11^e générale et, à ce titre-là, j'ai été formée et j'ai animé un atelier sur la prévention aux discriminations en lien avec les orientations affectives et sexuelles, cité dans le texte de la motion.

Notre groupe s'est penché avec intérêt et prudence sur cette thématique ô combien délicate, vous en conviendrez, et d'actualité. Et nous partageons l'avis du Conseil d'Etat. Dès lors, nous ne soutiendrons pas du tout cette motion et vous invitons à la rejeter tout simplement, pour les raisons suivantes.

La motion demande entre autres de "mettre à disposition des parents une documentation claire, complète et précise ainsi que les supports de cours et d'ateliers". C'est très bien. Il s'agit d'un droit légitime des parents d'être informés. Et, dans ce sens, les écoles le font déjà, et plutôt bien. Cela se fait le plus souvent à travers des soirées de parents, dans le cadre de l'éducation sexuelle ou dans celui d'autres programmes de prévention. Cela se fait aussi par des flyers ou un courrier. Mais rendre obligatoire la mise à disposition des supports de cours nous paraît totalement excessif et disproportionné. Pourquoi ces supports de cours en particulier, alors que cela n'est exigé pour aucune autre discipline ou atelier de prévention?

Voici un ou deux exemples pour illustrer mes propos. Le premier: il existe des cours de biologie ou d'éthique et culture religieuse, qui, forcément, touchent les thématiques du corps, de l'amour, de la liberté et des limites de cette liberté. Là, les parents n'en sont pas spécifiquement avertis. Cela fait partie du plan d'études et tout se passe bien. Un autre exemple, plus parlant peut-être, est celui de la Brigade des mineurs. Chaque année, un chargé de prévention anime des ateliers dans les classes de 10H, et dans celles de 7H ou 8H au primaire. Dans mon CO, les parents sont informés au préalable au travers d'un courrier, voire d'une soirée d'information, et il ne ferait pas sens d'exiger de la part de la Brigade des mineurs le support de l'atelier. On fait confiance.

Les motionnaires demandent ensuite que "les parents soient avertis de la date à laquelle le(s) cours et atelier(s) auront lieu". Cela se fait déjà, et depuis longtemps encore une fois, soit par flyer, par courrier, à travers une soirée des parents ou, pour être plus actuel, à travers l'application Klapp. Les parents ne savent peut-être pas tout de suite quel jour ou à quelle heure l'atelier aura lieu, mais ils sont au courant de la période, du mois ou de la semaine. Et comme dit le Conseil d'Etat dans sa réponse, les écoles répondent volontiers: il suffit d'un e-mail ou d'un coup de téléphone. Par contre, à titre personnel, et par expérience, je me demande encore pourquoi ce besoin de savoir précisément quel jour aura lieu le cours ou l'atelier de prévention? Je vous avoue que je ne sais pas. Je ne sais pas, d'autant plus que les parents ont déjà la possibilité de dispenser leurs enfants des cours d'éducation sexuelle. Cette autre demande des motionnaires est déjà accomplie. Et si cette possibilité n'est pas encore certaine pour ces fameux ateliers de prévention aux discriminations, c'est parce qu'il s'agit d'un projet pilote encore en phase d'analyse. Ces ateliers ont été testés chez nous, au printemps, à Estavayer, et cela s'est plutôt bien passé. Et là – vous n'êtes pas obligé de croire tout, mais vous pouvez peut-être me croire un petit peu –, ils n'ont surtout pas été des cours promotionnels, comme cela a été affirmé dans cet hémicycle. Là, c'est ma parole.

Le message le plus important à travers ces quatre fois 45 minutes était d'abord une information factuelle dans un cadre rassurant et bienveillant, avec deux enseignants par classe, puis une prévention des discriminations, avec un rappel des droits et des devoirs de chacun. Et cela, chères et chers collègues, est en droite ligne, comme l'a déjà dit notre collègue Tina Raetzo, avec notre thème de mercredi. Il y a deux jours, on s'est tous demandé comment éviter le harcèlement ou du moins le limiter. Eh bien, en informant et en sensibilisant nos jeunes au respect des différences! Cela commence par là. De plus, le Conseil d'Etat se veut rassurant, puisqu'il avance déjà qu'il sera très probablement possible de dispenser les jeunes de ces ateliers. Cela rassurera certainement les parents. Et, je vous rappelle, l'école seconde les parents dans l'éducation.

J'aimerais juste terminer en signalant, et avant de conclure, que notre groupe tient à exprimer son entière confiance dans la qualité de l'encadrement et le contrôle des cours et ateliers précédemment cités par les services du médecin cantonal, le Centre fribourgeois de santé sexuelle et le Bureau de santé à l'école.

Pour toutes ces raisons, chères et chers collègues, je vous invite à rejeter cette motion.

Sudan Stéphane (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts avec cet objet: directeur d'école primaire, enseignant au CO et parent.

Le groupe Le Centre, pour lequel je m'exprime, a pris connaissance et a analysé attentivement la motion des députés David Papaux et Ivan Thévoz.

En préambule, malgré les explications du député Thévoz, nous pourrions, tout de même, nous poser la question du choix de l'instrument parlementaire utilisé par nos collègues pour mettre le doigt sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui. Si leurs préoccupations quant au bien-être et l'intégrité de nos enfants et jeunes semblent justifiées, un état des lieux et des mesures ciblées afin de bien cerner et conduire ces informations importantes données dans nos écoles sur le thème de la santé seraient plutôt à inventorier et à communiquer. Selon mon expérience personnelle dans les écoles et la réponse donnée par le Conseil d'Etat, il apparaît que la plupart des demandes des motionnaires sont déjà en vigueur, comme, par exemple, la possibilité de dispense.

Au niveau primaire, les élèves reçoivent une information de la part du Bureau de la santé sexuelle à trois reprises, soit en 2H, 6H et 8H. Ces interventions en classe sont précédées d'une séance d'information pour les parents qui les oriente sur le contenu et les moments de passage dans les classes. Elle n'est pas obligatoire, mais suivie, dans mon cercle scolaire, par un pourcentage, cette année, s'élevant à 20% des parents. J'y assiste personnellement et les propos tenus par l'animatrice, adaptés au niveau scolaire des enfants, n'ont pas soulevé d'interrogations de la part des parents, si ce n'est une demande d'intervenir une fois de plus, en 4H. Les parents ont, comme dit précédemment, la possibilité de demander une dispense de suivre cette information, mais elle n'a pas été actionnée depuis que je suis directeur de l'établissement brocois.

Cette information et ces cours, donnés par des professionnels de la santé, délégués par le Médecin cantonal, donc dépendants de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), sont une bonne chose, tant dans le développement harmonieux de l'enfant que dans la prévention des abus sexuels tout au long de la croissance physique et psychologique de nos enfants. Cette information sur la santé sexuelle est également donnée au CO, en 10H, dans une période parfois instable du monde des ados, comme je peux le constater parfois à la maison et dans mes cours au CO. Ils sont à différencier des ateliers conjointement

organisés par REPER, avec un programme de prévention d'abus et de harcèlements ou de cyberharcèlements, qui sont, quant à eux, dispensés par les professeurs de classes ou des professeurs volontaires. Ces ateliers sont à l'essai actuellement dans plusieurs CO. A la fin de la période d'essai, ils se devront d'être officialisés par la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC). Et un contenu de référence devra être mis en place où les parents pourront retrouver des informations et être ainsi rassurés sur l'information distillée par les enseignants.

Comme dans la question posée par des députés au sujet de l'enseignement de la branche de la citoyenneté et de la position de l'enseignant en regard du contenu de son cours, dans le domaine de l'information sexuelle, il est essentiel que l'enseignant, qui est un professionnel, ait du recul et de la retenue dans la conduite de son cours ou de ses explications. Il ne serait, en effet, pas tolérable qu'il prenne position, encourage, fragilise ou minimise une quelconque orientation, minorité ou ethnique.

S'agissant précisément du point concernant l'obligation de mise à disposition d'une documentation claire, complète et précise ainsi que des supports de cours et d'ateliers aux parents, notre groupe prend bonne note que des informations sont mises à disposition par le Centre fribourgeois de santé sexuelle, sur son site internet, sur le contenu et les objectifs de ses interventions ainsi que sur diverses ressources et qu'un document est en cours d'élaboration à l'attention des parents. Il est tout à fait légitime que les parents puissent avoir accès au contenu des cours d'éducation sexuelle prodigués à leurs enfants. Ils ont bien accès à leurs livres d'histoire et de géographie. Nous demandons que ce document réponde clairement aux demandes des parents, relayées par la presse locale.

C'est, à mon avis, une excellente chose que poursuivre avec les ateliers dirigés par des enseignants qui sont au contact journallement avec des enfants et des élèves et de pouvoir ainsi désamorcer conflits et harcèlements, phénomènes malheureusement grandissant dans notre société en général et dans nos établissements scolaires en particulier. Le contenu, plus spécifique, des informations d'ordre de la santé sexuelle devrait, quant à lui, se retrouver dans ces séances annuelles dispensées par les spécialistes délégués par la DSAS.

Donc, au contraire des motionnaires, d'un point de vue personnel, je souhaiterais donc que ces ateliers ACTE, en collaboration avec l'association REPER, les travailleurs sociaux scolaires (TSS) et les différents acteurs extérieurs, s'installent dans la durée, tant le besoin est là, mais que le contenu concernant la santé sexuelle soit confié à des spécialistes avec des programmes établis et ratifiés par la DSAS et la DFAC.

Sur ces considérations, ainsi que le fait que nombre de questions posées ont déjà leurs réponses, le groupe Le Centre, dans sa majorité, refusera cette motion.

Moura Sophie (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directrice d'un établissement primaire et je m'exprime à titre personnel.

Eh oui, depuis bien des années, des interventions en santé sexuelle sont dispensées dans les écoles fribourgeoises. Ces cours font partie intégrante des programmes cantonaux de prévention et de promotion de la santé, en adéquation avec les plans d'études. Et quelle chance inestimable pour les élèves d'avoir de telles interventions, qui leur permettent d'acquérir des connaissances essentielles sur leur corps, leurs émotions et les relations interpersonnelles, dans un cadre sécurisé et encadré par des professionnels. En abordant ces thèmes dès le plus jeune âge, les enfants sont mieux outillés pour faire face aux défis de l'adolescence et de la vie adulte, en développant des attitudes responsables et respectueuses. De plus, à l'heure où pratiquement chaque jour, des révélations d'abus sexuels sont mises en lumière, à l'heure où l'accès à toute sorte d'images, de vidéos, voire à la pornographie est facilité, il est plus qu'indispensable que les enfants et les jeunes soient informés, écoutés et qu'ils sachent vers qui se tourner en cas de besoin. Mais, si j'ai bien compris, cette motion ne remet pas en cause ces bien-fondés, fort heureusement.

Par contre, cette motion demande une information complète des parents sur ces cours. Comme l'a répondu le Conseil d'Etat, il existe le site internet du Centre fribourgeois de santé sexuelle sur lequel figurent les informations sur le contenu et les objectifs des interventions. Et des soirées d'information ou de parents sont organisées, sans compter le Planning familial, à qui l'on peut s'adresser. Il me semble donc que, si l'on souhaite se renseigner, il est assez aisé d'obtenir des informations.

Cette motion demande également que les parents puissent dispenser leurs enfants des interventions en santé sexuelle ou des ateliers de la 1H à la 9H. Ceci est déjà possible, malgré que ces interventions fassent partie intégrante des plans d'études. Bien que l'article 30 al. 1 de la loi scolaire stipule que "les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant", l'école d'aujourd'hui prend en charge beaucoup d'aspects éducatifs, pour aider les parents face à une société de plus en plus complexe. Et quand elle le fait, cela ne va pas. On remet en doute la formation des intervenants, le contenu et le matériel utilisé ainsi que la communication des informations! Sachez que pas plus tard qu'hier, l'infirmière scolaire de notre cercle scolaire a envoyé aux parents des élèves de 2H la lettre d'invitation à la soirée de présentation. Elle s'est faite menacer par un papa qui voulait, selon ses dires, venir ridiculiser les intervenantes et mettre le grabuge à la séance d'information. On en est encore là, au XXIe siècle, lorsque l'on parle d'éducation sexuelle. Et ce n'est pas la première fois que ce genre de situation se produit. Je pense qu'à l'avenir, ces séances devront probablement se faire sous surveillance policière.

Si je peux comprendre la peur et les questionnements des parents face à ce sujet délicat. Mais rien ne justifie les menaces et l'agressivité.

Sur le terrain, l'école fait de son mieux pour outiller les élèves, afin d'éviter qu'ils ne tombent dans les nombreux pièges de la société actuelle. Je vous demande donc un peu de confiance dans nos services et dans le personnel sur le terrain. Oui, le contenu et le matériel utilisé pour ces interventions sont adaptés au développement et à l'âge des élèves. C'est évident. Oui, les personnes qui dispensent ces interventions sont formées. On ne s'improvise pas intervenant en santé sexuelle pour aborder un thème aussi sensible devant une classe de jeunes élèves et encore moins face à des élèves plus âgés du cycle d'orientation. Et oui, les informations complètes sont données. Si même au Grand Conseil on remet en doute le professionnalisme des personnes du terrain, comment voulez-vous que les parents leur fassent confiance?

Vous l'aurez compris, je ne soutiendrai pas cette motion et je vous demande d'en faire de même.

Jakob Christine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Aufklärung ist und bleibt wichtig. Aufklärung beugt vor ungewollter Schwangerschaft und vor Sexualkrankheit vor. Im 21. Jahrhundert ist es wichtig, dass die Kinder aufgeklärt sind.

Beaucoup de parents ne traitent aujourd'hui pas suffisamment des questions de sexualité à la maison. Et ici, il est important que les enseignants fassent ce travail.

Wie wichtig diese Aufklärung in der Schule ist, zeigen die statistischen Zahlen auf. Heute werden viel weniger Mädchen ungewollt schwanger, da sie in der Schule besser aufgeklärt wurden. Zu Teenagerzeit unserer Eltern war dies nicht der Fall. So wurde beispielsweise meine Mutter bereits mit 16 Jahren schwanger mit meiner ältesten Schwester. Bei meinen Grosseltern zuhause war Sexualität ein Tabuthema. Damals wurde noch kein Sexualunterricht in der Schule unterrichtet. Zum grossen Glück ist dies heute nicht mehr der Fall.

C'est un bonheur d'avoir des enseignants prêts à donner des cours traitant de la sexualité.

Wie die zuständige Staatsrätin in ihrer Antwort mitgeteilt hat, können bereits heute die Eltern die Kinder von der Aufklärungsstunde befreien. Deshalb sehe ich diese Motion als gegenstandslos an. Es wird kein Kind gezwungen, im Sexualunterricht zu verbleiben, wenn es die Eltern nicht befürworten. Die Eltern können heute schon bei der Schuldirektion eine Dispens vom Sexualunterricht beantragen.

Tous les parents avaient le choix de dispenser leurs enfants de tels cours et de tels ateliers.

Ich persönlich befürworte solche Dispensen nicht. Als Mutter von drei erwachsenen Töchtern und Grossmutter von bald vier Enkelkindern finde ich es toll, dass die Kinder in der Schule aufgeklärt werden.

Die Freisinnig Demokratische und Grünliberale Fraktion wird die Motion einstimmig ablehnen.

Notre groupe va rejeter cette motion.

Levrat Marie (PS/SP, GR). Qu'on le veuille ou non, il s'agit quand même d'une attaque à l'encontre des cours d'éducation sexuelle.

Qu'apportent-ils, ces cours? On en a déjà entendu parler: connaissance de son corps, discussions sur son identité... Et là, je suis obligée de vous corriger, mon cher collègue, ce n'est pas une idéologie d'identité, c'est plutôt une discussion. L'éducation sexuelle n'est pas un avis, n'est pas une croyance, n'est pas une idéologie. Ce sont des éléments scientifiques qui aident à la compréhension de soi-même et de son corps. Ces cours relèvent donc de la santé publique et c'est dans le cadre de cette santé publique qu'on les dispense à l'école.

On l'a dit, cela a aussi des impacts sur la sensibilisation aux violences sexuelles, aux maladies sexuellement transmissibles (MST) et donne des informations sur la contraception. Donc, il y a énormément d'avantages à dispenser ces cours d'éducation sexuelle. Ils sont, bien sûr, traités différemment suivant l'âge des enfants, suivant leur développement.

Maintenant, il y a plusieurs éléments qui vous inquiètent. Et en fait, moi, je ne les partage pas. Ce qui m'inquiète réellement, c'est qu'on a actuellement, dans ce canton, des tentatives de diaboliser cette éducation sexuelle, qui permet de protéger les enfants. Et puis, ce qui est aussi très grave, c'est de ne pas donner suffisamment de moyens aux formateurs en santé sexuelle pour passer dans toutes les classes. Parce que c'est actuellement ce qui se passe: les formateurs en santé sexuelle n'ont pas assez de moyens pour passer dans toutes les classes pour sensibiliser tous les enfants, pour faire de la prévention. Moi, c'est cela qui m'inquiète réellement, pas de savoir si on a des discussions sur le genre qui n'est, à nouveau, pas une idéologie.

Donc, à nouveau, il ne s'agit pas d'un avis, mais d'éléments scientifiques et je pense qu'on doit encore pousser, au niveau des moyens financiers, cette éducation sexuelle-là et je rejeterai toute motion qui va à l'encontre et qui est, en vérité, une attaque contre ces cours d'éducation sexuelle.

Papaux David (*UDC/SVP, FV*). Je n'ai pas de liens particuliers avec le présent objet, si ce n'est que je suis l'un des coauteurs de cette motion. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et, évidemment, aussi en mon nom.

En préambule, je tiens à préciser que je suis, comme le groupe de l'Union démocratique du centre, pour l'éducation sexuelle. Il est en effet important que les enfants soient informés sur le fonctionnement du corps humain, de leur corps, et plus particulièrement sur le fonctionnement de l'appareil reproducteur et les méthodes de contraception. Il est primordial que les jeunes, notamment les filles, aient connaissance des changements qui se passent dans leur corps et qu'elles soient informées que les menstruations sont tout à fait normales. Il est aussi important d'informer sur les comportements permis et ceux qui ne le sont pas en matière sexuelle.

Tout comme le groupe de l'Union démocratique du centre, je suis aussi pour que l'on respecte tout un chacun, peu importe son sentiment vis-à-vis de son genre. Je suis totalement favorable à ce que l'on explique que la nature est bien faite, mais qu'elle peut parfois dysfonctionner et qu'une personne peut se voir attribuer un sexe avec lequel elle ne se sent pas en adéquation et que, quand cela arrive, cela peut être une cause de grandes souffrances. Les personnes dans cette situation sont des êtres humains à part entière et ces personnes méritent le même respect que tout un chacun.

Mais le but de la motion est simplement de poser des garde-fous, car il n'y a que peu, voire pas de contrôle quant à ce qui se dit dans de tels cours, surtout lorsqu'on lit les standards pour l'éducation sexuelle en Europe – je vous renvoie au texte de la motion concernant les sources.

Il faut aussi savoir que, pendant les cours d'éducation sexuelle, les professeurs de classe – et c'est un professeur qui me l'a dit – doivent sortir, laissant la classe sans aucun contrôle quant à ce qui se dit, et que le contenu, contrairement à ce que l'on vient d'entendre, varie fortement en fonction des intervenants. De plus, plusieurs parents m'ont confié que ce que leur enfant leur avait rapporté des cours d'éducation sexuelle était bien loin des informations qu'ils avaient reçues.

Concernant les ateliers de prévention, c'est carrément un professeur qui m'a appelé au secours. Il m'a expliqué que, sous le prétexte de la prévention contre les discriminations, on l'oblige à faire de la promotion pour la transition de genre. Selon lui, et je partage son avis, le fait d'expliquer à des jeunes qui sont en plein changements hormonaux, que si l'on ne se sent pas tout à fait en adéquation avec son corps, ce qui est tout à fait normal à cet âge, c'est probablement que l'on ne s'est pas vu attribuer le bon sexe par la nature. Cela revient à diriger des jeunes à se tourner vers des solutions irréversibles qui ne résoudront pas leur problème de mal-être. Comme précédemment expliqué, je suis pour que l'on respecte tout un chacun, y compris ceux qui ne se sentent pas en adéquation avec le sexe que la nature leur a attribué. Cependant, comme cela m'a été rapporté, expliquer dès le jeune âge aux enfants que ce n'est pas parce qu'ils sont nés avec un pénis que ce sont des hommes ou que ce sont de filles car elles sont nées avec un vagin, ce n'est pas adéquat. En effet, donner de telles informations aux enfants, avec l'aplomb et la crédibilité d'un enseignant, cela sème le doute, même chez ceux qui n'en avaient aucun et cela peut avoir de graves conséquences.

Le but de la motion n'est donc absolument pas de supprimer les cours d'éducation sexuelle, ni les ateliers de prévention, mais simplement de poser des garde-fous. C'est pourquoi nous demandons qu'il y ait un cadre clair, que les parents soient dûment informés et que, si ça ne convient pas, s'il y a des dérives qui sont perceptibles, eh bien que l'on puisse dispenser les enfants et les jeunes de tels cours.

Accepter cette motion n'est donc en aucun cas s'opposer à l'éducation sexuelle ou aux ateliers de prévention. Au contraire, accepter cette motion, c'est veiller à ce que les informations dispensées servent au bon développement des enfants et des jeunes. C'est pourquoi je vous invite, toutes et tous, à voter en faveur de cette motion, comme le fera la grande majorité du groupe de l'Union démocratique du centre.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). J'ai été touché par la prise de parole de ma collègue Christine Jakob. Et, comme elle, j'ai aussi la chance d'être parent et grand-parent et, à ce titre, je suis très attaché à l'intégrité de mes enfants, de mes petits-enfants et suis adepte de trouver toutes les solutions qui sont nécessaires pour la préserver.

Un élément évoqué par M^{me} Jakob, c'est celui de la possibilité de ne pas laisser ces enfants suivre ces cours. Et c'est là que j'ai le plus gros problème avec l'intervention de nos deux collègues. J'ai bien aimé la manière dont ils l'ont présentée aujourd'hui, avec beaucoup de retenue. Par contre, cette possibilité de dispense m'interpelle, m'interpelle beaucoup. On le sait par toutes les statistiques, une énorme partie des abus sexuels se font dans le cadre de la famille proche, se font dans le cadre des parents, malheureusement, se font dans le cadre des oncles et tantes, se font au bénéfice et grâce au secret. On a parlé de tabou, mais j'aimerais mieux parler de secret, ce secret qui étouffe toute possibilité de se libérer, de trouver de l'aide, de pouvoir en parler.

Cher collègue Thévoz, vous avez parlé d'un reportage de *Temps présent* sur les personnes qui regrettent leur changement de genre. J'ai été interpellé par cela aussi et je pense que c'est une problématique. Mais il y a eu d'autres *Temps présent* sur tous les abus sexuels opérés dans des milieux cadrés, fermés, rigides, traditionalistes, qui ne veulent pas de cette ouverture à la sexualité. Et là, on a pu entendre aussi beaucoup de gens dire que, si seulement ils avaient su que ce que qu'ils vivaient n'était

pas normal, ils auraient pu aller demander de l'aide, à leur prof, à leur enseignant, et pourquoi pas, à l'époque, aux milieux ecclésiastiques – quoique là, on a vu aussi qu'il y avait des abus dans tous les côtés, mais ça n'est pas une raison. Et je pense que c'est un élément essentiel. Et pour moi, comme enseignant ou comme responsable scolaire, si je devais dispenser des familles qui viennent en disant qu'il est exclu que leur enfant participe, j'aurais quand même une petite lumière rouge qui s'allumerait, en disant, mais de quelle manière puis-je protéger cet enfant? De quelle manière je peux faire quelque chose pour lui?

Et contrairement à vous, M. Papaux, je ne suis pas pour favoriser et ouvrir cette possibilité de dispense, mais, au contraire, pour la restreindre, voire pour la mettre sous condition d'une discussion entre un enseignant, la direction d'école et les parents concernés pour vérifier que cette petite lumière rouge ne s'allume pas.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. La motion dont nous discutons aujourd'hui concerne deux dispositifs de santé sexuelle présents dans les écoles.

Le premier est l'éducation sexuelle dispensée par le Centre fribourgeois de santé sexuelle. Ces interventions dans les classes sont essentielles. Je rappelle la réalité à laquelle nous devons faire face, et vous l'avez évoqué également, ici, en plénum: les élèves ont accès, très tôt, à des contenus inadaptés, choquants – à travers les réseaux sociaux notamment – et nous devons jouer notre mission d'adultes et ne pas éviter la discussion. Dans ce contexte, l'éducation sexuelle offre des informations scientifiques, factuelles et fiables, notamment sur le corps humain et son fonctionnement, sur le consentement, les risques et les comportements à adopter. L'éducation sexuelle a de nombreux rôles, mais prévient entre autres les abus sexuels, les grossesses non désirées ainsi que les infections sexuellement transmissibles. Je vous rassure, les contenus sont toujours adaptés à l'âge et au stade de développement des élèves. L'éducation sexuelle n'impose jamais rien en matière de sexualité. Elle vise à promouvoir les droits sexuels, l'autodétermination, le respect de soi et des autres, la tolérance et l'inclusion.

Le second dispositif dont il est question ici concerne des ateliers portant sur la prévention contre les discriminations liées aux orientations affectives et sexuelles et aux identités de genre. Ces ateliers ont été développés avec l'expertise du Centre fribourgeois de santé sexuelle pour le cycle d'orientation (CO). Ils sont dispensés par des enseignants et enseignantes – sur une base volontaire, je le précise – qui ont suivi une formation spécifique, encadrée par le Centre fribourgeois de santé sexuelle. Le contenu de ces ateliers a été pensé comme une ressource utile en cas de situations d'intimidation ou de harcèlement entre élèves. Ces ateliers s'appuient sur des valeurs telles que l'égalité, le respect et le vivre-ensemble.

Après une validation par le Bureau santé à l'école, ces ateliers ont été testés dans quatre CO, dont celui de M^{me} la Députée Rodriguez. Une évaluation déterminera maintenant si ces ateliers, encore en phase pilote, vont se poursuivre. Le cas échéant, des améliorations pourront être apportées – en particulier, l'information aux parents sera toujours garantie. L'évaluation de la phase pilote déterminera la procédure à appliquer. La possibilité et les modalités d'une dispense pour ces ateliers seront également étudiées, ceci en tenant compte qu'il s'agit d'un outil pour lutter contre des situations de discrimination ou de harcèlement, problématique que vous avez vous-mêmes voulu prendre en main, en acceptant cette semaine un postulat sur la question.

Le Centre fribourgeois de santé sexuelle, le Service du médecin cantonal et le Bureau santé à l'école s'occupent de manière professionnelle de cette question de l'éducation sexuelle et toujours avec transparence. Ces experts exercent une supervision et une veille constante. Finalement, vous pouvez constater que les demandes des motionnaires sont déjà assurées ou examinées par ces services, comme en témoigne la réponse à cette motion.

Je suis inquiète quand j'entends le député Thévoz parler d'idéologie. C'est faux. Et je m'étonne aussi qu'un enseignant puisse être mal à l'aise. Les enseignants qui donnent ces cours le font sur une base volontaire, je le répète, après avoir été formés. Je m'étonne que des parents et que ces enseignants s'adressent directement à des députés plutôt que de venir, s'ils estiment que ça ne convient pas à leurs idées, vers les autorités scolaires pour essayer de trouver des améliorations.

Je disais qu'il n'y a aucune idéologie. Ce qui est abordé est conforme au document de l'école de l'égalité que vous et moi souhaitons. Un intervenant adulte peut et doit répondre aux questions qu'un enfant se pose, toujours sur une base scientifique, et c'est la ligne qui est suivie aujourd'hui dans les écoles fribourgeoises. L'idée n'est pas de dire ou de ne pas dire ce qui est bien ou mal: on ne questionne pas les élèves dans ces cours, mais on accueille les questions, toujours dans un climat de confiance.

Il faut dire que l'intimidation entre les élèves, malheureusement, a encore lieu aujourd'hui dans nos écoles, notamment sur les questions LGBT. La prévention est ainsi indispensable. Et nous travaillons avec les enseignantes et les enseignants, en qui j'ai la plus grande confiance, pour améliorer et adapter cette prévention.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat vous invite à rejeter la motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 81 voix contre 15. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 15.*

Ont voté contre:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 81.*

S'est abstenu:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Divers 2013-GC-41

Clôture de la session

Président du Grand Conseil. Meine Damen und Herren, wir sind am Ende einer spannenden und intensiven Sessionswoche angelangt. Ich freue mich, Sie alle hier im November wieder begrüßen zu dürfen, wo wir mit vollem Elan das Budget 2025 beraten werden. Bis dahin wünsche ich Ihnen eine wunderbare Zeit. Vielen herzlichen Dank. Die Sitzung ist geschlossen. *(Applaus)*

—

> La séance est levée à 11 h 25.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*